



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et ressources financières	7
C. Coopération entre les missions de la région	16
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	64
A. Vue d'ensemble	64
B. Contributions non budgétisées	66
C. Gains d'efficience	66
D. Taux de vacance de postes	66
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	67
F. Formation	68
G. Projets à effet rapide	69
III. Analyse des variations	69



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	74
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/277 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	75
A.	Assemblée générale	75
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	78
Annexes		
I.	Définitions	81
II.	Organigrammes	83
A.	Mission des Nations Unies au Libéria	83
B.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	84
C.	Opérations militaires	85
D.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)	86
E.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique	87
F.	Division de l'appui à la mission	88
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds privés	89
Carte	96

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant s'élève à 433 483 200 dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées (52 800 dollars).

Les ressources demandées au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2014/15 sont inférieures de 9,0 % (42 793 800 dollars) à celles demandées pour l'exercice 2013/14. Cette diminution s'explique par la réduction des effectifs militaires et civils de la Mission et de sa flotte aérienne. En application de la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement du Libéria à consolider la paix et la stabilité dans le pays, à protéger les civils, et à mener à bien le transfert de toutes les compétences liées à la sécurité aux forces de l'ordre nationales.

Ce budget couvre le déploiement de 4 898 militaires (133 observateurs militaires et 4 765 membres des contingents), de 1 763 membres de la police (498 membres de la Police des Nations Unies et 1 265 membres d'unités de police constituées), de 443 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 943 agents recrutés sur le plan national (dont 69 administrateurs), ainsi que de 237 Volontaires des Nations Unies et de 32 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014/15 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, état de droit, consolidation de la gouvernance démocratique et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	260 818,7	232 331,1	212 508,5	(19 822,6)	(8,5)
Personnel civil	127 926,4	123 126,2	119 898,8	(3 227,4)	(2,6)
Dépenses opérationnelles	107 655,1	120 819,7	101 075,9	(19 743,8)	(16,3)
Montant brut	496 400,2	476 277,0	433 483,2	(42 793,8)	(9,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 441,7	9 500,4	8 997,6	(502,8)	(5,3)
Montant net	485 958,5	466 776,6	424 485,6	(42 291,0)	(9,1)

Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	–
Total	496 453,0	476 329,8	433 536,0	(42 793,8)	(9,0)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par les gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	77	97	38	–	212
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	84	99	41	–	224
Composantes									
Sécurité									
Effectif approuvé 2013/14	133	5 783	498	1 265	21	2	–	32	7 734
Effectif proposé 2014/15	133	4 765	498	1 265	21	2	–	32	6 716
État de droit									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	33	29	6	–	68
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	33	29	6	–	68
Consolidation de la gouvernance démocratique									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	36	31	13	–	80
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	29	29	10	–	68
Appui									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	319	795	180	–	1 294
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	276	784	180	–	1 240
Total									
Effectif approuvé 2013/14	133	5 783	498	1 265	486	954	237	32	9 388

Effectif proposé 2014/15	133	4 765	498	1 265	443	943	237	32 8 316
Net change	-	(1 018)	-	-	(43)	(11)	-	- (1 072)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1509 \(2003\)](#). Sa dernière prorogation en date, jusqu'au 30 septembre 2014, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2116 \(2013\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, consistant à faire avancer le processus de paix au Libéria.
3. Dans le cadre de cet objectif, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à l'accomplissement d'un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes (sécurité, état de droit, consolidation de la gouvernance démocratique et appui), lesquelles correspondent au mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès servent à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUL ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
5. La variation des effectifs est analysée au niveau de chaque composante, y compris pour ce qui est des reclassements de postes.
6. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé de la consolidation de la gouvernance démocratique et l'autre de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2), tandis que la composante police civile est placée sous la conduite du chef de la police (également D-2).
7. Le quartier général de la Mission a été établi à Monrovia. À compter du 1^{er} juillet 2014, la MINUL commandera ses quatre bataillons d'infanterie et ses groupes d'appui depuis son quartier général de Monrovia, au sein duquel elle devrait d'ici là avoir rapatrié les postes de commandement des secteurs A et B. Un bataillon d'infanterie restera établi dans le secteur du grand Monrovia, qui englobe les comtés de Montserrado et de Margibi. Le deuxième bataillon d'infanterie sera posté le long de la frontière avec la Guinée, dans les comtés de Lofa, Bong et Nimba, et le troisième le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, dans les comtés de Grand Gedeh, River Gee et Maryland. Le quatrième bataillon d'infanterie, qui comprend la force d'intervention rapide, pourra être déployé sur l'ensemble du territoire libérien, selon les besoins. Dans 7 des 15 comtés du Libéria (Gparpolu, Grand Cape Mount, Bomi, Grand Bass, River Cess, Sinoe et Grand Kru), la MINUL ne stationnera plus de troupes en permanence. Elle continuera cependant d'y assurer une présence militaire en effectuant régulièrement des patrouilles de longue distance. En outre, elle maintiendra des civils et des membres de la Police des Nations Unies en poste dans les bases d'opérations situées dans ces sept comtés. Certaines unités de police constituées resteront basées à Grand Bassa, d'autres ayant été déployées dans les comtés de Bomi et de Sinoe afin que les autorités nationales

disposent de renforts suffisants dans les secteurs où la MINUL n'a plus de présence permanente.

B. Hypothèses budgétaires et ressources financières

8. En application de la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement libérien à consolider la paix et la stabilité dans le pays, à assurer la protection des civils et à veiller au transfert effectif de toutes les compétences en matière de sécurité aux institutions nationales concernées. Elle appuiera également les actions menées par le Gouvernement dans les domaines prioritaires pour la consolidation de la paix, dont la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, la protection des droits de l'homme, la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle, la décentralisation et la stabilisation des frontières.

9. Tout en réduisant progressivement ses activités, la Mission continuera d'aider le Gouvernement libérien à combler les lacunes les plus importantes, et notamment à renforcer les capacités du secteur national de la sécurité. Elle poursuivra sa collaboration avec la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation aux fins de renforcer les capacités et les moyens essentiels à la transition, l'accent restant mis sur les dispositifs de commandement et de contrôle, la gestion des installations et des ressources humaines, la logistique et les mécanismes internes d'application du principe de responsabilité. La priorité sera également accordée au renforcement de l'efficacité du Bureau de l'immigration et de la naturalisation le long des frontières libériennes, notamment grâce au développement de son Unité des gardes frontière. La Mission continuera d'appuyer le Bureau de l'administration pénitentiaire en lui fournissant un encadrement sur le terrain des conseils stratégiques destinés à remédier aux insuffisances en matière de capacités. Conformément à son mandat, elle continuera de coopérer avec les Forces armées du Libéria, afin de les aider à devenir pleinement opérationnelles.

10. Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions chargées de la sécurité nécessitera l'adoption d'une législation appropriée, une meilleure application du principe de responsabilité et la mise en place d'un système de justice pénale plus solide et plus efficace. Pour y parvenir, il faudra également améliorer l'accès aux services de justice et de sécurité dans les différents comtés libériens, renforcer les politiques et consolider les cadres législatifs.

11. Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUL devrait, conformément aux dispositions de la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, et si les conditions de sécurité le permettent, entrer dans la troisième phase du retrait de ses effectifs militaires. En juin 2015 au plus tard, elle devrait avoir atteint son effectif résiduel de 3 722 hommes, dont 88 officiers et 133 observateurs militaires. Il est envisagé de maintenir l'effectif actuel autorisé de la composante de police à 1 763 hommes, dont les membres de 10 unités de police constituées. Afin que la transition se déroule de manière efficace et responsable, la Mission continuera de la planifier en étroite collaboration avec le Gouvernement et d'appliquer la feuille de route conjointe. En application des dispositions de la résolution 2116 (2013) du Conseil également, une mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix sera déployée peu après les élections sénatoriales d'octobre 2014

et fournira au Conseil, au plus tard en mars 2015, des recommandations sur les modalités de la poursuite de la transition de la MINUL.

12. La MINUL et les institutions nationales chargées de la sécurité continueront de patrouiller et de suivre l'évolution de la situation le long des frontières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra Leone. Elle intensifiera également les efforts qu'elle déploie en vue de renforcer les accords de coopération entre missions conclus avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Les deux missions continueront d'aider les gouvernements des pays hôtes à élaborer et mettre en œuvre une stratégie concernant leur frontière commune portant non seulement sur la sécurité, mais aussi sur les questions plus larges de la cohésion sociale, des moyens de subsistance et de la réconciliation, qui doivent impérativement être réglées si l'on veut stabiliser les frontières. Pour renforcer la sécurité régionale dans son ensemble, la MINUL continuera également d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de sécurité transfrontière pour les pays de l'Union du fleuve Mano, aux côtés du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et de l'ONUCI.

13. En plus de renforcer les capacités des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, il faudra encore progresser dans un certain nombre de domaines afin de garantir la paix et la sécurité sur le long terme. La Mission continuera en conséquence d'aider les institutions libériennes à mettre en œuvre diverses initiatives de réforme destinées à résoudre les problèmes à l'origine du conflit passé. Il s'agira notamment d'appuyer le renforcement de la gouvernance démocratique, y compris la réconciliation nationale, la réforme de la constitution, l'organisation d'élections et la consolidation de l'autorité de l'État. L'instauration de la paix et de la stabilité sur le long terme nécessitera un processus de réconciliation nationale global et sans exclusive. La Mission travaillera donc à la mise en œuvre de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale avec tous les acteurs et partenaires concernés. Des progrès supplémentaires sont attendus en ce qui concerne la réforme constitutionnelle, réforme qui pourrait donner aux Libériens une occasion sans précédent, de redéfinir l'État et la manière dont ils sont gouvernés. La MINUL continuera d'appuyer les efforts nationaux en ce sens, notamment en encourageant l'adoption d'amendements à la Constitution par le pouvoir législatif et leur ratification par voie de référendum. La décentralisation étant essentielle à la consolidation de l'autorité de l'État, à un accès plus équitable aux services publics et à la participation des citoyens à la gouvernance, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le programme de décentralisation et de gouvernance locale. Afin de favoriser l'élimination des autres causes profondes du conflit, elle l'aidera également à instaurer des mécanismes de prévention et de résolution de conflits, notamment ceux qui concernent la gestion des ressources naturelles.

14. Le retrait actuel des effectifs militaires prévu par le mandat de la Mission entrera dans sa troisième et dernière phase au cours de l'exercice 2014/15, durant lequel le Gouvernement devrait renforcer la présence de ses forces de sécurité et accroître sa capacité opérationnelle dans l'ensemble du pays. En mai 2015, la MINUL rapatriera sa force d'intervention rapide, ne laissant sur place que trois bataillons d'infanterie disposant d'éléments habilitants et de moyens d'intervention rapide, qui aideront le Gouvernement à régler les problèmes de sécurité. La force privilégiera la zone de Monrovia et les régions frontalières, notamment celles qui se situent le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, mais sa configuration sera

fonction des résultats des évaluations de la menace qui seront menées régulièrement, y compris à l'occasion des élections sénatoriales d'octobre 2014. Pour que la MINUL puisse fonctionner de manière optimale avec son effectif militaire résiduel, elle devra rester très mobile. Conformément à la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, il faudra de surcroît prendre les dispositions nécessaires à la fourniture d'un appui transhorizon dans le cas où les conditions de sécurité se détérioreraient sensiblement, notamment dans le cadre de la coopération intermissions. Après que la composante militaire aura atteint son niveau résiduel de 3 722 hommes, en juin 2015, l'ONUCI devrait pouvoir, grâce à la force régionale d'intervention rapide qu'il est proposé de créer, aider la MINUL à intervenir dans les situations exigeant des capacités supérieures à celles dont elle dispose.

15. La MINUL hiérarchisera ses activités de renforcement des capacités des institutions nationales de sécurité, y compris la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Elle améliorera l'application de son mandat de protection des civils en menant une action plus cohérente et plus coordonnée et en contribuant au développement des capacités d'alerte rapide et de prévention du Gouvernement, en plus de participer à une planification pluridimensionnelle des interventions d'urgence à des fins de prévention et de réaction. Elle continuera en outre de traiter les questions liées à la protection dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, à la planification de la transition et à la coopération intermissions et de recenser, en coopération avec le Gouvernement, les domaines nécessitant une formation plus approfondie et un renforcement des capacités.

16. Comme il est précisé dans les résolutions 2066 (2012) et 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL a reçu pour mandat d'aider le Gouvernement et le peuple libériens à faire progresser la réforme constitutionnelle, la réconciliation et la décentralisation, qui sont d'une importance primordiale pour le maintien de la paix dans le pays. Si l'examen de la Constitution progresse comme prévu, le Parlement devrait débattre des amendements proposés et les mettre au vote au cours de la session de juillet/août 2014, ce qui permettrait la tenue d'un référendum national au minimum 12 mois plus tard, c'est-à-dire, selon le calendrier actuel, en août/septembre 2015. Le référendum aura vraisemblablement lieu après la clôture de l'exercice 2014/15, mais la qualité et la portée des activités d'éducation civique auront néanmoins une incidence considérable sur son succès. L'organisation du référendum devrait occuper une bonne partie de l'exercice, et la Mission continuera de l'appuyer, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux de comté.

17. Si les élections sénatoriales ne s'annoncent pas aussi complexes que les élections présidentielles de 2011, elles devraient néanmoins donner un aperçu des alliances et des tendances politiques pour les prochaines élections présidentielles de 2017. Bien que la MINUL ne soit pas actuellement chargée d'appuyer ces élections, elle doit néanmoins, en application de la résolutions 2116 (2013) du Conseil de sécurité, continuer à appuyer le renforcement des institutions démocratiques libériennes, dont la Commission électorale nationale. Par ailleurs, les conditions dans lesquelles se déroulera le processus électoral et la mesure dans laquelle la MINUL devra contribuer à l'appuyer, notamment sur le plan de la sécurité, pourraient avoir des répercussions sur l'exécution générale du mandat de la Mission. De même, l'absence de progrès suffisants dans les réformes engagées en ce qui concerne la propriété foncière, la gestion de ressources naturelles et les processus politiques pourrait entraîner des problèmes de sécurité à l'intérieur du Libéria.

18. Par ailleurs, l'élection présidentielle qui se tiendra en Côte d'Ivoire en 2015 pourrait avoir des incidences sur la situation au Libéria. Des problèmes régionaux imprévus pourraient aussi survenir et avoir des retombées sur la sécurité des civils libériens, exigeant que l'on continue d'accorder une attention particulière aux zones frontalières et de privilégier la coopération régionale et intermissions. À cet égard, la Mission renforcera la planification des interventions d'urgence afin de s'assurer qu'elle est capable d'optimiser ses capacités d'intervention.

19. Conformément à la mission qui lui est confiée d'appuyer les réformes nationales nécessaires à la consolidation de la paix, la Mission soutiendra en priorité les mesures prises par le Gouvernement et les autres entités nationales en vue de faire avancer les initiatives de réforme du système politique et de gouvernance, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, de la réconciliation nationale et de l'examen participatif de la Constitution. Si ce dernier progresse comme prévu, un référendum national sur les amendements qu'il est proposé d'y apporter se tiendra à la fin de 2015. Comme le prévoit son mandat, la MINUL appuiera les préparatifs menés par la Commission de révision de la Constitution, en étroite coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres intervenants, notamment en diffusant dans l'ensemble du pays des informations sur les amendements proposés. Elle travaillera également en étroite collaboration avec les pouvoirs exécutif et législatif au sujet de la mise en œuvre des réformes constitutionnelles approuvées.

20. Conformément à son mandat, la Mission aidera le Gouvernement à mettre la dernière main au projet de loi de décentralisation découlant de l'examen de la Constitution, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. À cette fin, elle fournira notamment un appui technique et un appui en matière de coordination, au niveau du pays et des comtés, en vue de préparer la décentralisation. Elle continuera par ailleurs de collaborer avec le Gouvernement, en particulier le Ministère de l'intérieur et la Commission de la gouvernance, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la capacité opérationnelle des administrations de comté.

21. Conformément à son mandat, la Mission continuera d'appuyer les initiatives locales et nationales de réconciliation, notamment le programme national « Palava Hut » et la création de comités pour la paix au niveau des comtés, qui sont des mécanismes permettant à ceux qui ont commis des crimes de demander le pardon et d'engager un dialogue informel afin de prévenir tout futur conflit. Ainsi, par l'intermédiaire de ses bureaux de comté, elle aidera les entités nationales qui soutiennent ces initiatives, en particulier la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et les acteurs locaux, à constituer et faire fonctionner les comités pour la paix et à mener d'autres actions locales en faveur de la paix.

22. Pour faire face aux éventuels risques de sécurité, la Mission examinera la situation des jeunes en danger, en vue de l'élaboration de programmes spécifiques par des organismes partenaires. Par ailleurs, elle continuera de surveiller la gestion des ressources naturelles dans les concessions et d'analyser, avec des partenaires, les problèmes liés aux rivalités concernant l'accès aux ressources minières et agricoles.

23. La Mission travaillera en outre en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et la société civile aux fins de renforcer la Commission de lutte contre la corruption et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de

résoudre les inégalités politiques, sociales et économiques à l'origine du conflit passé.

24. La Mission continuera de conseiller et d'encadrer les institutions chargées de la justice et de la sécurité, et de renforcer leurs capacités. Elle assistera ainsi la Police nationale libérienne, le Bureau de l'administration pénitentiaire (notamment en accueillant dans ses locaux 32 agents de l'administration pénitentiaire fournis par le Gouvernement, à la demande de ce dernier), le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Ministère de la justice et le pouvoir judiciaire. Elle s'emploiera en particulier, dans le contexte de sa transition, à améliorer ses activités d'encadrement et de renforcement des capacités dans les domaines les plus importants pour le développement durable des secteurs de la justice et de la sécurité. Il faudra pour cela, en particulier en ce qui concerne la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, privilégier davantage le partage de locaux avec des conseillers des Nations Unies pour les questions de police et les activités de formation au niveau des comtés, ce qui aura des incidences financières pour la Mission. Dans le contexte plus large de la transition en matière de sécurité, la MINUL aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de sécurité nationale, et à coordonner les activités du secteur de la sécurité et appuiera plus particulièrement l'élaboration de dispositifs de contrôle d'application du principe de responsabilité à l'intention des institutions de ce secteur. Elle s'attachera à aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre une réforme législative globale et des mécanismes d'application concrets à l'intention des secteurs de la justice et de la sécurité. Elle continuera en outre à appuyer l'amélioration de l'accès à la justice et à la sécurité dans l'ensemble du pays, en particulier les initiatives de décentralisation des services compétents, dont celle visant à créer des pôles régionaux de justice et de sécurité. Par ailleurs, elle poursuivra ses efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment en renforçant les capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des organisations de la société civile, et aidera le Gouvernement à faire en sorte que les femmes participent à la consolidation de la paix et à toutes les réformes engagées, sur un pied d'égalité avec les hommes, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2116 \(2013\)](#).

25. La MINUL continuera de surcroît d'aider le Gouvernement à lutter contre les violences sexuelles et sexistes et à promouvoir l'égalité entre les sexes, et notamment à mettre en œuvre les résolutions [1352 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#) et [1960 \(2010\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité et la violence sexuelle en période de conflit armé.

26. Comme il a été mentionné précédemment, l'exercice 2014/15 coïncide avec la troisième phase du retrait des effectifs militaires de la Mission, qui permettra de fermer plusieurs camps et sites militaires. Toutefois, l'évaluation de la menace réalisée conjointement par la MINUL et le Gouvernement libérien, sur la base de laquelle est décidée la configuration militaire de la Mission en période de transition, indique qu'une présence très dispersée reste nécessaire. Au cours de l'exercice 2014/15, il est donc prévu de déployer des contingents dans des zones reculées, principalement le long des frontières du Libéria avec la Côte d'Ivoire et la Guinée. Il convient également de noter que, par sa résolution [2066 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité, a autorisé le déploiement de trois unités de police constituées supplémentaires, soit une augmentation de près de 50 % du nombre des effectifs appartenant à des unités de police constituées, compte tenu de la nature des menaces

pesant contre la sécurité au Libéria et pour appuyer la Police nationale libérienne et les autres institutions chargées de la sécurité nouvellement créées. Par ailleurs, le mandat de la Mission consistant à poursuivre le renforcement des capacités de la Police nationale libérienne, à appuyer la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et le processus de décentralisation nécessite le maintien de la présence de civils et de membres de la Police des Nations Unies dans les 15 comtés libériens. Des policiers, des observateurs militaires et des civils de la MINUL resteront sur place après le départ des contingents. En plus de fournir un appui logistique au transfert du personnel et du matériel à l'intérieur du pays, il faudra restructurer les installations existantes en réduisant la taille des complexes et en les réaménageant. Il est ainsi prévu d'installer de nouvelles clôtures autour des camps dont la taille a été réduite et de rénover les bâtiments et l'infrastructure, ainsi que de remplacer le matériel obsolète. Qui plus est, le rapatriement des éléments habitants entraînera le transfert de certaines responsabilités d'appui à la composante civile de la Mission. Ces nouvelles modalités concernent tout particulièrement les services médicaux et les services de génie, qui étaient auparavant assurés, respectivement, par des dispensaires et des bataillons du génie, fournis par les contingents, ainsi que les services de sécurité assurés par des gardes de sécurité.

27. Avant le début de ses effectifs militaires, la MINUL exécutait son mandat à partir de 101 sites différents. Dix-huit de ces sites (principaux ou secondaires), ont été fermés au cours de la première phase du retrait, et 7 à la fin de la deuxième phase, ce qui représente une réduction de 25 %. Au début de l'exercice 2014/15, la MINUL interviendra depuis 76 sites, dont seulement 7 seront fermés en cours d'exercice. Il n'est pas possible de fermer plus de sites pour l'instant sans porter atteinte à la capacité de la Mission de mener à bien certaines des principales tâches qui lui ont été confiées. La Mission appuie ces sites avec ses propres ressources car il est toujours impossible de faire appel à des prestataires extérieurs.

28. La MINUL veille au maintien de ses filières d'approvisionnement, dont elle évalue régulièrement l'efficacité. Il convient de noter que la réduction des effectifs prévue pour la phase III du retrait militaire facilitera l'appui des troupes au sol depuis Monrovia et qu'il sera nécessaire de maintenir des filières d'approvisionnement complètes le long des frontières ivoirienne et guinéenne au-delà de juin 2015. En outre, les contingents qui seront déployés le long des zones frontalières au cours de l'exercice 2014/15 bénéficieront d'un soutien logistique autonome moins important que les contingents stationnés avant eux dans ces zones, et il faudra donc que la MINUL leur fournisse un appui de deuxième et de troisième catégories renforcé. La Mission a besoin de maintenir une force mobile et souple, capable d'aider les autorités nationales à faire face aux incidents de sécurité, y compris sur les sites où la composante militaire de la MINUL n'est plus présente. Les infrastructures routières et les conditions climatiques du Libéria ne permettent pas d'apporter un tel appui à partir de Monrovia ou d'un nombre réduit de positions régionales.

29. De nombreux avoirs de la MINUL, comme les véhicules et le matériel informatique et de télécommunications, sont en service depuis plusieurs années et leur état s'est détérioré avec le temps, ce qui a entraîné une augmentation des frais d'exploitation et d'entretien et une perte de productivité du fait des pannes fréquentes. Afin d'assurer la continuité des services fournis, la MINUL s'efforcera de remplacer le matériel vétuste d'ici à l'événement marquant que sera la tenue, en 2017, des élections présidentielles. La Mission a évalué le nombre et le type des

biens nécessaires dans le projet de budget d'appui pour la phase de transition. Les avoirs considérés comme excédentaires par rapport aux besoins opérationnels seront comptabilisés en pertes et liquidés conformément aux procédures de l'ONU. Indépendamment de la réduction globale des stocks, la détérioration ou l'obsolescence d'un pourcentage considérable de l'inventaire total rend urgent le remplacement de véhicules, de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes, de climatiseurs, de serveurs et de matériel de télécommunications. La mise en œuvre progressive d'Umoja demeure une priorité pour l'exercice 2014/15 et nécessitera une mise à niveau de l'infrastructure et du matériel informatiques, ainsi qu'un important travail de formation de l'ensemble du personnel de la MINUL au nouveau système et aux nouvelles procédures. En outre, le projet de budget pour 2014/15 tient compte des coûts indirects induits par l'appui à apporter à Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain. Des explications détaillées sont fournies dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/731).

30. La MINUL profite de la saison sèche pour poursuivre son programme de réfection des routes, en donnant la priorité à ses axes de ravitaillement principaux et secondaires. Ce programme est exécuté en coordination avec le Ministère libérien des travaux publics afin d'éviter les doubles emplois, et compte tenu des restrictions liées au manque de fonds publics nationaux.

31. La MINUL passe régulièrement en revue ses moyens aériens en vue d'optimiser l'utilisation et de garantir une prestation de services efficace. Dans le cadre du retrait progressif de ses effectifs militaires, la MINUL retirera de son parc d'aéronefs un hélicoptère de transport de matériel lourd (Mi-26), deux hélicoptères de manœuvre moyens (Mi-8MT) et un avion de transport de passagers (B-737). Cependant, la nécessité de conserver de la mobilité, une capacité d'intervention et la possibilité de procéder à des évacuations dans un pays qui ne dispose pas d'une infrastructure routière de base et qui connaît une saison des pluies longue et avec des précipitations abondantes, obligera la MINUL à continuer à utiliser deux avions et huit hélicoptères, dont six militaires, au cours de l'exercice 2014/15. En outre, la MINUL continuera à utiliser trois appareils de type militaire (Mi-24), actuellement stationnés à l'ONUCI, en vertu d'accords relatifs à la participation aux coûts (50/50) conclus avec cette mission.

32. La Mission a procédé à un examen approfondi de ses besoins en personnel civil, en tenant compte des paramètres clés suivants : retrait progressif des effectifs militaires, ratios et composition des effectifs civils conformément aux directives du Siège et réduction importante du personnel recruté sur le plan international dans les sections chargées de l'appui à la mission et de la sécurité. Des efforts importants ont été déployés pour atteindre l'objectif de réduction globale des effectifs, en tenant compte de la charge de travail qu'impliquent le retrait planifié et en bon ordre de la composante militaire, la reconfiguration du reliquat des forces, la remise en état des installations abandonnées, le remplacement de moyens militaires d'appui, notamment du groupe du génie et des services médicaux, par des moyens civils, et le déploiement de gardes de sécurité dans les installations de la Mission.

33. En ce qui concerne le personnel civil, le tableau d'effectifs proposé pour la Mission comprendra 1 655 personnes, dont 443 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 943 recrutés sur le plan national, 237 Volontaires des Nations Unies

et 32 agents fournis par des gouvernements. Il tient compte de la suppression de 54 postes (43 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de la réaffectation de 21 postes (2 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 12 agents recrutés sur le plan national et 7 VNU), du transfert de 60 postes (17 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 32 agents recrutés sur le plan national et 11 VNU), du déclassement de quatre postes (1 D-1 déclassé à P-5, 2 P-5 à P-4 et 1 P-4 à P-3) et de la transformation de 2 postes (2 postes d'agent du Service mobile transformés, l'un en poste d'administrateur recruté sur le plan national, l'autre en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

34. L'organigramme de la Mission proposé pour l'exercice 2014/15 tient par ailleurs compte de la réorganisation de l'appui à la mission (composante appui), ainsi que des changements opérés à la Section de la sécurité et dans l'Équipe Déontologie et discipline. À cet égard, les entités qui relevaient des Services administratifs (Bureau du chef des services administratifs, Section des finances, Section des achats, Section des services médicaux, Section de la gestion des ressources humaines, Section de la gestion du matériel, Groupe de la gestion de l'information et Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies) et des Services d'appui intégrés (Bureau du chef des services d'appui intégrés, Centre des opérations logistiques conjointes, Section du contrôle des mouvements, Section des communications et de l'informatique, Section des approvisionnements, Section du génie, Section des transports aériens, Section des transports et Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents), ainsi que celles relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission (Bureau du Directeur, Section du budget, Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest et bureaux régionaux) ont été réorganisées selon un modèle inspiré de la stratégie globale d'appui aux missions, qui repose sur deux piliers essentiels, à savoir, d'une part, la gestion de la chaîne logistique (Bureau du chef de la gestion de la chaîne logistique, Section de la gestion du matériel, Section du contrôle des mouvements, Section des achats, Section des approvisionnements et entrepôt central, Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents et Section des finances et du budget) et d'autre part la prestation de services (Bureau du chef de la prestation de services, Section des services médicaux, Groupe de la gestion de l'information, Section des transports aériens, Section des transports, Section de la gestion des ressources humaines, Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, Section du génie et Section des communications et de l'informatique), aux côtés du Bureau du Directeur de l'appui à la mission (Bureau du Directeur, Bureau régional de la sécurité aérienne pour l'Afrique de l'Ouest, Centre des opérations d'appui à la mission et bureaux régionaux).

35. La MINUL se propose de réorganiser ses sections chargées de l'appui à la mission selon les deux principaux piliers de la stratégie globale d'appui aux missions (gestion de la chaîne logistique et prestation de services), chacun ayant à sa tête un chef de service à la classe D-1. Cette réorganisation entraînera une nouvelle structure hiérarchique mieux adaptée aux priorités en matière de prestation de services. Les fonctions précédemment exercées par le Chef des services administratifs et le Chef des services d'appui intégrés seront redistribuées compte tenu de cette restructuration : les sections ayant des responsabilités d'ordre administratif et logistique relèveront du Chef de la prestation de services [poste créé en transformant l'actuel poste de chef des services intégrés (D-1)] tandis que les

sections responsables des activités liées à l'ensemble du cycle d'acquisition de biens et de services relèveront du Chef de la gestion de la chaîne logistique [poste créé en transformant l'actuel poste de chef des services administratifs (D-1)].

36. Ces changements doivent permettre d'assurer une prestation de services plus rapide et plus efficace et, par conséquent, une meilleure exécution du mandat, et de renforcer la bonne administration des ressources et la responsabilisation, notamment grâce à des gains d'efficacité et à des économies d'échelle. Étant donné que la stratégie globale d'appui aux missions est en train d'être mise en place dans toutes les missions, les structures de la MINUL seront conformes à celles des autres missions, ce qui améliorera la coordination de leurs activités et facilitera l'échange de bonnes pratiques entre elles. Il est proposé de créer un entrepôt central des biens et des stocks qui sera commun aux Sections des approvisionnements, des transports, et des communications et de l'informatique, qui relèvera de la Section des approvisionnements. Le personnel affecté à cet entrepôt sera prélevé sur les effectifs de ces trois sections. Le budget de l'exercice 2014/15 tient compte du transfert de postes de la Section des transports et de celle des communications et de l'informatique vers la Section des approvisionnements et l'entrepôt central. La réorganisation des fonctions liées à la gestion de la chaîne logistique nécessite d'autres changements en aval, dans les activités, la structure et les effectifs de la Section du contrôle des mouvements. La création de l'entrepôt central dépendant de la Section des approvisionnements obligera également la Section du contrôle des mouvements à gérer un entrepôt de transit pour le stockage et la livraison des marchandises. La MINUL propose également de fusionner la Section du budget et celle des finances en une nouvelle Section des finances et du budget placée sous l'autorité d'un chef de section. En vue de donner au Directeur de l'appui à la mission un plus grand contrôle opérationnel des deux piliers de la stratégie globale d'appui aux missions, il est également proposé de placer le Centre des opérations logistiques conjointes (précédemment rattaché aux services d'appui intégrés) sous l'autorité directe de ce directeur, ce qui facilitera la mise en place d'un système centralisé de coordination et de contrôle.

37. En outre, parallèlement aux mesures de transition prises par la MINUL dans le domaine de la sécurité pendant la période précédant les élections de mi-mandat prévues en octobre 2014 et les élections présidentielles qui doivent se tenir en 2017, et afin de faciliter l'exécution des aspects politiques du mandat de la Mission, qui passe le plus souvent par des missions de bons offices, il est proposé de transférer la Section de l'analyse politique de la Section de la consolidation de la gouvernance démocratique à la composante direction exécutive et administration.

38. La MINUL s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité au cours de l'exercice 2014/15, en optimisant son parc d'aéronefs et en réduisant le nombre de photocopieurs qu'elle loue.

39. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2014/15 sont en diminution de 9 % (soit 42 793 800 dollars) par rapport au budget de l'exercice 2013/14.

40. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 font apparaître une diminution des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police, qui s'explique principalement par la réduction des effectifs militaires de la Mission prescrite par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2066 \(2012\)](#) : les effectifs des contingents passeront de 5 873 soldats pendant l'exercice 2013/14 à

4 765 d'ici au 1^{er} juillet 2014, et à 3 589 d'ici au 30 juin 2015; les ressources demandées au titre du personnel civil sont également en diminution, en raison principalement de la réduction de 43 postes pourvus sur le plan international, ainsi que de la baisse des dépenses opérationnelles, imputable à la diminution des besoins de transports aériens, la Mission s'appêtant à se séparer d'un avion de transport de passagers et de trois hélicoptères.

41. La MINUL continuera de se conformer à des règles strictes en matière de protection de l'environnement dans chacun de ses domaines d'opérations, notamment en ce qui concerne l'entretien des locaux, le stockage et la distribution de carburants et de lubrifiants, les espaces de lavage de véhicules, le stockage et l'élimination sans danger des déchets (y compris les déchets médicaux), le stockage et l'élimination des matières dangereuses, et la gestion et le nettoyage des décharges. La Mission s'efforcera en particulier de nettoyer les locaux qu'elle aura libérés avant de les rendre.

42. L'exécution du mandat de la Mission, notamment pour ce qui a trait au transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement libérien et à l'appui à des processus de réforme politique et institutionnelle associant toutes les parties, peut être perturbée par un certain nombre de facteurs externes, notamment le manque de volonté politique de la part des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et leur réticence à mettre en œuvre des réformes touchant la sphère politique, le secteur de la sécurité et l'état de droit; l'insuffisance des ressources financières allouées par le Gouvernement et les donateurs aux secteurs de la justice et de la sécurité et à différentes réformes; une dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano; l'afflux de réfugiés provenant des pays voisins au Libéria qui pourrait résulter d'une telle crise; la nécessité de déployer des ressources imprévues pour renforcer la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire; l'accélération du retrait des effectifs militaires de l'ONUCI, qui entraînerait une diminution de la capacité de cette Mission à fournir des renforts à la MINUL en cas d'incident majeur en matière de sécurité; une nouvelle baisse des cours des ressources naturelles, qui entraîneraient une baisse des recettes publiques par rapport à celles prévues; et une plus grande instabilité sur les marchés financiers mondiaux, qui entraînerait un renchérissement des carburants, ce qui aurait une incidence sur le pouvoir d'achat de la Mission et, par conséquent, sur sa capacité à fournir certains des produits prévus.

C. Coopération entre les missions de la région

43. En application de la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera de renforcer sa coopération avec l'ONUCI et les équipes de pays des Nations Unies concernées en vue d'aider à l'élaboration de cadres de coopération ciblés et adaptés. Les priorités de la Mission seront les suivantes : renforcement de l'appui fourni aux initiatives nationales et quadripartites (Gouvernements libérien et ivoirien, MINUL et ONUCI) en faveur de la stabilisation des frontières et de la stabilité et de la sécurité de la région. À cet égard, la Mission continuera d'appuyer, en collaboration avec l'ONUCI, l'élaboration et la mise en œuvre par les Gouvernements libérien et ivoirien d'une stratégie et d'une vision communes en matière de suivi, de partage de l'information et de coordination des activités le long de la frontière commune. Elle fournira, le cas échéant, un appui au processus de désarmement en Côte d'Ivoire et aidera à lutter contre la présence de groupes armés

et d'armes le long de la frontière. La MINUL continuera aussi d'appuyer la mise en place de solutions durables au problème des réfugiés au Libéria, et, en particulier, le retour de ces réfugiés. En coopération avec l'ONUCI et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, la MINUL renforcera sa collaboration avec l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie régionale en matière de sécurité. Cet appui permettra de consolider les dispositifs existants en matière de sécurité et de stabilisation au niveau régional afin de jeter les bases de la coopération à long terme et de l'appui à mettre en place au Libéria après le retrait de la Mission. La MINUL continuera, en parallèle, de participer aux initiatives de coordination organisées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en lien avec l'évolution de la situation politique et des questions de sécurité dans la région.

44. La MINUL continuera en outre de partager avec l'ONUCI les coûts afférents aux trois hélicoptères de type militaire (Mi-24).

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

45. Dans le contexte de la transition qu'elle opère actuellement et en vue de continuer à s'acquitter au mieux de son mandat, la Mission poursuivra l'intégration des activités inscrites à son mandat avec celle de l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines intersectoriels en vue d'entamer la transition vers son retrait. Il s'agira notamment pour la Mission de mettre en place un exercice de planification stratégique en vue d'organiser le transfert de ses fonctions à des entités civiles, ce qui permettra de mieux regrouper les activités complémentaires de la MINUL avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies.

46. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », les organismes des Nations Unies présents au Libéria continueront de mettre en œuvre le Programme unique des Nations Unies pour la période 2013-2017, qui concorde avec le programme de transformation établi par le Gouvernement libérien pour la période 2012-2017 et le programme de développement du pays à plus long terme, baptisé « Liberia Rising 2030 ». Conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement adoptées par l'Assemblée générale en décembre 2012 (A/RES/67/226), les principales composantes du système des Nations Unies continueront de coordonner et de contrôler les budgets et les résultats du Programme unique par le biais de programmes de travail annuels intégrés. Le financement continuera de transiter par le Fonds du programme « Unis dans l'action » pour le Libéria, qui financera les composantes du Programme unique ayant trait à la programmation conjointe.

47. La MINUL continuera de privilégier les programmes conjoints pour l'appui à des secteurs spécifiques et s'efforcera de renforcer encore la collaboration dans le cadre des programmes conjoints existants. Dans le domaine de l'état de droit, le solide partenariat qui existe déjà entre la MINUL, le PNUD et d'autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies sera encore renforcé par l'avancement de la mise en œuvre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires.

48. La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de soutenir la coopération du Libéria avec la Commission de consolidation de la paix, dans le

cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité et d'un programme similaire pour la réconciliation, auquel sont intégrées les priorités présentées dans le programme du Libéria pour la consolidation de la paix. En outre, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies appuieront la participation du Libéria au « New Deal », qui doit permettre de mieux définir les priorités du pays en matière de consolidation de la paix.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

49. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chaque catégorie à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

50. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Représentant spécial adjoint principal									
Postes approuvés 2013/14	1	1	5	–	4	11	1	–	12
Postes proposés 2014/15	1	1	5	–	4	11	1	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Postes proposés 2014/15	–	–	2	1	1	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	–	1	3	2	–	5
Postes proposés 2014/15	–	–	2	–	1	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'appui à la coopération régionale et intermissions									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	–	1	2	–	1	3

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>					
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	1	2	–	1	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Équipe d'appui aux bureaux locaux										
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	1	3	1	–	4	
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	1	3	1	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux de comté										
Postes approuvés 2013/14	–	–	5	25	–	30	43	28	101	
Postes proposés 2014/15	–	–	5	25	–	30	43	28	101	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Postes approuvés 2013/14	–	–	4	1	1	6	15	2	23	
Postes proposés 2014/15	–	–	4	1	1	6	15	2	23	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Centre d'opérations conjoint										
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	–	1	3	–	2	5	
Postes proposés 2014/15	–	–	2	–	1	3	–	2	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2013/14	–	1	3	6	5	15	35	5	55	
Postes proposés 2014/15	–	–	3	6	5	14	35	5	54	
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	
Section des affaires politiques										
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2014/15	–	1	4	2	1	8	2	3	13	
Variation nette	–	1	4	2	1	8	2	3	13	
Total, Direction exécutive et administration										
Effectifs approuvés 2013/14	1	2	25	34	15	77	97	38	212	
Effectifs proposés 2014/15	1	2	29	36	16	84	99	41	224	
Variation nette	–	–	4	2	1	7	2	3	12	

^a Dont administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 7 postes (réaffectation de 1 poste D-1, transfert de 7 postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 SM) et suppression de 1 poste D-1)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'agents des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transferts)

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste D-1)

51. Le Bureau de la communication et de l'information, qui compte actuellement 55 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 5 SM, 4 AN, 31 GN et 5 VNU), diffuse auprès du public national et international des informations fiables, précises et actualisées sur les activités de la MINUL et sur l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies aux mesures prises par le Gouvernement libérien pour stabiliser la situation en matière de sécurité et consolider la paix, ainsi que sur les objectifs et les réalisations de la Mission. Le Bureau est également chargé de coordonner les activités d'information internes et externes menées par la Mission, notamment auprès du Gouvernement et d'autres partenaires nationaux et internationaux pour la promotion de leurs propres programmes. Au cours de la transition actuellement opérée par la MINUL, le Bureau continuera de jouer un rôle essentiel auprès du public libérien en rassurant les populations inquiètes du retrait des effectifs militaires de la Mission et en fournissant des informations objectives, précises et ponctuelles pour mettre fin aux rumeurs. La MINUL s'attache à présent à aider le Gouvernement libérien à prendre en main ses activités de communication. Dans cette optique, le Bureau transfère un nombre croissant de responsabilités aux autorités gouvernementales. Le champ des activités du Bureau se réduit donc progressivement et ce dernier ne nécessite désormais plus la supervision d'un chef de l'information de classe D-1. Il est donc proposé de supprimer ce poste. Les fonctions de chef de l'information seront exercées par le Chef adjoint à l'information et porte-parole adjoint (P-5), qui aura désormais le titre de responsable de l'information.

Section des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes (réaffectation de 1 poste D-1 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique) et transfert de 7 postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 SM) de la Section de l'analyse politique)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'analyse politique)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (transfert de 3 postes de la Section de l'analyse politique)

52. À mesure que s'opère la transition de la MINUL et qu'approchent les élections de mi-mandat (octobre 2014) et les élections présidentielles de 2017, il devient

impératif de créer une composante politique plus solide, capable de fournir des orientations stratégiques à la Mission et d'assumer les fonctions politiques associées à l'exercice du mandat de la MINUL grâce à des missions de bons offices et qui puisse servir de ressource commune aux différents responsables de la Mission. Dans cette optique, il est proposé de transformer la Section de l'analyse politique en une Section des affaires politiques dirigée par un chef des affaires politiques de classe D-1 placé sous l'autorité directe du Représentant spécial du Secrétaire général. La Section produira des analyses politiques intégrées destinées à tenir les responsables de la Mission informés des évolutions observées sur la scène politique et fournira des orientations politiques sur la gouvernance, la réconciliation, les processus électoraux et législatifs de réforme constitutionnelle. Elle participera à l'ensemble des événements de la vie politique liés à l'exécution du mandat de la MINUL, y compris à l'état de droit et à la sécurité, ou conseillera les responsables de la Mission en la matière. La Section des affaires politiques, qui s'appuiera sur le bureau local renforcé de la MINUL, encouragera les comités à produire davantage d'analyses politiques relatives aux priorités inscrites au mandat de la Mission, telles que la décentralisation et les élections. La Section élaborera et mettra en œuvre, en collaboration avec les composantes de la Mission concernées et l'équipe de pays des Nations Unies, les aspects politiques de la stratégie de fin de mission. Elle comprendra 1 poste de chef des affaires politiques de classe D-1, qui sera pourvu grâce au transfert d'un poste (D-1) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique), 1 poste (P-5) de spécialiste des questions politiques (hors classe), 8 postes (3 P-4, 2 P-3 et 3 VNU) de spécialiste des questions politiques et 3 postes (1 SM et 2 GN) d'assistant administratif, tous pourvus grâce au transfert de postes identiques depuis la Section de l'analyse politique.

Composante 1 : sécurité

53. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-après, la MINUL continuera de s'acquitter de son mandat sur le plan de la sécurité en fournissant un appui opérationnel et en renforçant les institutions et les capacités du secteur concerné, dans le contexte de la transition dans le domaine de la sécurité. Si les conditions de sécurité le permettent, elle mettra en œuvre la troisième et dernière phase du retrait des effectifs militaires prescrit, qui porte sur plus de 1 000 hommes. Pour leur part, les institutions libériennes chargées de la sécurité devront accélérer la mise en place d'organismes spécialisés à même d'exercer des responsabilités croissantes en la matière. À cette fin, la MINUL apportera un appui accru au Gouvernement aux fins du renforcement des institutions et des capacités. Les contingents et unités de police constituées de la Mission continueront également de jouer un rôle central dans la stabilisation du secteur de la sécurité en aidant les organismes nationaux chargés de la sécurité à lutter contre la violence.

54. Afin d'aider le Gouvernement à réussir la transition dans le domaine de la sécurité, la MINUL aidera les institutions nationales chargées de la sécurité à maintenir des conditions stables. L'une des priorités de l'armée sera de continuer à renforcer la sécurité le long des frontières du Libéria avec la Guinée et la Côte d'Ivoire et dans la capitale, afin d'étayer les mesures prises pour prévenir et combattre les atteintes à la sécurité et assurer la protection des civils. À cet égard, elle jouera le rôle d'intervenant de troisième ligne aux côtés de la Police nationale libérienne et de la Police des Nations Unies. La MINUL n'ayant plus d'effectifs

militaires suffisants dans certains des 15 comtés libériens, elle devra rester suffisamment mobile et vigilante pour pouvoir intervenir rapidement dans les zones concernées, à l'appui des autorités nationales, si besoin est. Ses 10 unités de police constituées resteront indispensables à sa capacité d'intervention rapide. Par ailleurs, le déploiement prévu d'agents formés et équipés de l'Unité d'appui de la police libérienne dans deux nouveaux centres régionaux chargés de la justice et de la sécurité situés à Harper et à Zwedru, devrait renforcer la capacité de réaction de la Police nationale libérienne. Dans les trois à cinq prochaines années, le déploiement d'effectifs de l'Unité d'appui de la police libérienne devrait renforcer la capacité d'intervention de la Police nationale dans les cinq circonscriptions régionales des services de police du Libéria. De nouveaux conseillers de la MINUL pour les questions de police devront être déployés auprès de ces effectifs, en particulier dans les comtés. Les unités de police constituées continueront également d'appuyer la Police nationale libérienne, selon que de besoin. À ce titre, elles intensifieront leurs patrouilles, en particulier dans les zones que les contingents de la MINUL ont quittées.

55. La MINUL continuera de planifier la transition dans le domaine de la sécurité avec les institutions nationales chargées de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne, les Forces armées du Libéria, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux. La Mission réorganisera ses activités en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau national pour remédier au grave manque de capacités mis en évidence dans l'évaluation initiale de la Police nationale libérienne, qu'elle a réalisée conjointement avec celle-ci en 2013. L'installation de conseillers de la MINUL à tous les niveaux a pour objectif de renforcer les compétences de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation en matière de commandement et de gestion, grâce à des programmes et activités de mentorat, de conseil, de formation, d'appui opérationnel et d'assistance technique. La Mission mettra également en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation afin de mieux suivre les conditions de sécurité dans les zones d'où elle s'est retirée, et d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention.

56. La MINUL mettra davantage l'accent sur l'amélioration et la stabilisation de la sécurité aux frontières en appuyant le renforcement de la collaboration transfrontalière à tous les niveaux et en intensifiant l'aide qu'elle apporte au Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Pour ce faire, elle renforcera notamment les moyens de la Police des Nations Unies d'organiser des stages de formation dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières. Elle procédera par ailleurs à une évaluation des capacités faisant écho à celle réalisée sur la Police nationale libérienne. Les activités de coopération entre missions ou menées à l'échelle régionale pour aider le Gouvernement à sécuriser et stabiliser les frontières libériennes demeureront prioritaires.

57. La MINUL collaborera avec tous les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest [État hôte, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest/Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix et Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)] afin d'aider la Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale à devenir pleinement opérationnelle dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de

drogues, et à continuer de développer ses activités de renforcement des capacités en matière de formation et d'encadrement des membres de la Cellule dans leurs opérations quotidiennes.

58. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour intégrer la problématique hommes-femmes à toutes ses activités et appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes et à la paix et la sécurité, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement à incorporer cette problématique dans ses politiques et programmes de formation concernant le secteur de la sécurité, telles que les campagnes de prévention des violences sexuelles et sexistes, des viols d'enfant et de l'exploitation et des sévices sexuels, veillera en particulier à ce que des femmes soient recrutées dans la Police nationale libérienne et élaborera à l'intention du Bureau de l'immigration et de la naturalisation un nouveau programme de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Stabilité des conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucun fait majeur de violence armée motivé par des considérations politiques (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 0)

1.1.2 Augmentation du nombre de régions, hors Monrovia, où la Police nationale libérienne, y compris l'Unité d'appui de la police, est présente (2012/13 : 1; 2013/14 : 3; 2014/15 : 5)

1.1.3 Baisse du nombre de troubles de l'ordre public auxquels les institutions nationales ne sont pas en mesure de faire face sans l'aide de la MINUL (2012/13 : 18; 2013/14: 6; 2014/15 : 3)

1.1.4 Création de conseils de sécurité de comté dans chaque comté (2012/13 : 7; 2013/14: 11; 2014/2015 : 15)

Produits

- 8 030 jours de patrouille (y compris des patrouilles aériennes et terrestres) d'observateurs militaires (11 équipes x 2 patrouilles par jour x 365 jours) chargés de recueillir des informations, d'assurer la liaison avec les populations locales, d'observer les conditions générales dans lesquelles vivent les populations et de réunir des renseignements relatifs à des incidents particuliers
- 2 161 heures de patrouille aérienne, y compris des patrouilles aériennes de surveillance des frontières, des patrouilles à pied aéroportées, des activités de reconnaissance aérienne, des patrouilles aériennes de surveillance maritime, des vols à la demande et des stages de formation pour les équipages (1 200 Mi-8, 750 Mi-24 et 211 B-1900)
- 27 375 jours de patrouille (3 bataillons x 25 patrouilles par jour x 365 jours), y compris des patrouilles pédestres et motorisées (terrestres ou aériennes) ainsi que des escortes de convois et la protection de personnalités
- 720 jours de patrouille de la cellule de réaction rapide (3 patrouilles par jour x 240 jours), y compris des patrouilles pédestres et motorisées (terrestres ou aériennes) et des escortes de convois

- 9 855 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (27 bases d'opérations x 1 patrouille par jour x 365 jours), y compris la liaison quotidienne avec les autorités et les populations locales dans tous les comtés
- 2 400 jours de patrouille d'unités de police constituées (8 bases d'opérations x 1 patrouille par jour x 300 jours), y compris des patrouilles conjointes, pédestres ou motorisées, des patrouilles frontalières conjointes ainsi que l'appui à des opérations de bouclage et de fouille, des opérations de maintien de l'ordre, l'escorte de détenus et de convois de fonds, la protection de personnalités et l'inspection des stocks d'armes et des munitions acquis par le Gouvernement
- Campagne d'information du public visant à accroître la confiance dans le secteur de la sécurité du Libéria, notamment la diffusion de messages concernant le retrait militaire de la MINUL et la sécurité des frontières, l'amélioration de l'accès à la justice, la protection des civils et la protection et la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance ainsi que la réforme constitutionnelle et la réconciliation nationale, au moyen de la diffusion par la radio de la MINUL des programmes suivants : 5 programmes radiophoniques de 45 minutes par semaine (260 par an – série sur les affaires courantes intitulée *Coffee Break*); 7 débats radiophoniques d'une heure par semaine (364 par an – *Crime Watch, Dateline Liberia, Nationwide, Dis Government Ting, Creek Town, Palava Hut* et *Front Page*); 8 programmes radiophoniques hebdomadaires de 30 minutes (416 par an) sur les questions de santé et d'éducation (*You and Your Health, Staying Alive, Let's Talk about Sex, Access for all, Campus Talk, Front Page, Date Line* et *Problem Page*); 2 programmes hebdomadaires d'une heure sur la problématique hommes-femmes (520 par an – *Women's World* et *Girl Power*); 2 programmes quotidiens d'une heure (520 par an) d'informations générales et de divertissement (*Yor Morning* et *Nightshift*); 15 programmes/bulletins radiophoniques d'information quotidiens de 10 minutes en anglais et dans les langues locales (3 750 par an); 1 programme radiophonique hebdomadaire de 15 minutes en français (52 par an)
- Fourniture d'une assistance à la mise en place d'une stratégie visant à renforcer ou à créer les conseils de sécurité de comté ou de district et à assurer la liaison avec le Conseil national de sécurité
- Diffusion bihebdomadaire d'un reportage vidéo de 3 minutes (18 par an), diffusion trimestrielle à la télévision d'un programme vidéo de 10 minutes (24 par an), 4 émissions diffusées sur 4 chaînes de télévision et distribuées dans 150 vidéo clubs, publication trimestrielle de 40 articles dans la revue *UN Focus* (10 000 exemplaires par an), diffusion de 11 lettres d'information mensuelles *UNMIL Today* (au format électronique), réalisation de 132 reportages photos, diffusion de 250 photos du jour, organisation de 4 expositions de photographies et de 12 conférences de presse et publication de 21 communiqués de presse. Tous les contenus (photographies, vidéos, programmes radiophoniques et publications) sont diffusés sur le site Web ainsi que sur les plateformes des médias sociaux numériques
- 8 campagnes nationales multimédias de sensibilisation de 5 jours chacune sur le recrutement des agents de police, l'accent étant mis sur le recrutement de femmes et la police de proximité; la prévention des violences sexuelles et sexistes et des viols d'enfant; la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels; 16 jours consacrés aux activités de militantisme menées en faveur des droits de l'homme; la paix, la décentralisation et la réconciliation nationale; l'éducation civique, axée sur la réforme de la Constitution; les élections sénatoriales; la sécurité routière, au moyen de 48 représentations données par 11 artistes interprètes traditionnels à Monrovia et dans les 15 comtés, avec notamment les supports de communication suivants : 34 000 T-shirts; 20 lots de maillots; 40 000 prospectus; 15 000 autocollants; 37 000 bracelets; 44 000 affiches; 105 bannières en tissu; 85 bannières en plastique; 15 panneaux publicitaires; 160 ballons de football; 100 ballons de volleyball; 158 coupes; 500 postes de radio; et 500 chargeurs solaires
- 5 annonces de service public diffusées à la télévision et distribuées dans 150 vidéo clubs, et 30 annonces de service public diffusées sur la radio de la MINUL et sur 30 stations radiophoniques locales. Les annonces concernent les campagnes de sensibilisation, les activités et manifestations de la MINUL, des autorités libériennes et des organisations non gouvernementales et les manifestations locales. Tous les contenus sont diffusés sur le site Web ainsi que sur les plateformes des médias sociaux numériques.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès vers un contrôle efficace des frontières du Libéria

1.2.1 Augmentation du nombre d'agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation déployés aux 36 points officiels de passage des frontières (2012/13 : 638; 2013/14: 888; 2014/15 : 1 200)

1.2.2 Augmentation du nombre d'activités transfrontalières favorisant la stabilisation des frontières, y compris les rencontres entre les organismes nationaux chargés de la sécurité, les autorités civiles et les chefs traditionnels (2012/13 : 2; 2013/14 : 3; 2014/15 : 4)

1.2.3 Augmentation du nombre de patrouilles réalisées par des agents formés et équipés du Bureau de l'immigration et de la naturalisation le long des frontières du Libéria avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée (2012/13 : 50; 2013/14 : 80; 2014/15 : 100)

1.2.4 Aucune violence ni aucun incident frontalier grave nécessitant l'intervention des forces libériennes de sécurité (2012/13 : 4; 2013/14 : 0; 2014/15 : 0)

Produits

- 480 patrouilles frontalières conjointes (40 patrouilles x 12 mois) aux frontières du Libéria avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée, l'objectif étant de surveiller le trafic de drogues ou d'armes et la traite d'êtres humains, les mouvements transfrontaliers d'éléments armés et les flux de réfugiés
- Organisation de 41 stages de formation et d'encadrement à l'intention des agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation aux 36 points officiels de passage des frontières et aux 5 centres de commandement régionaux
- Conduite, en collaboration avec l'ONUCI, de 2 évaluations semestrielles de la menace, l'objectif étant d'établir une carte des éléments armés se trouvant dans la zone de la frontière avec la Côte d'Ivoire et de tenir le Conseil de sécurité informé
- Conduite dans chacun des 8 comtés frontaliers de 1 évaluation des progrès réalisés concernant la stabilisation des frontières et des possibilités de nouvelles initiatives susceptibles d'orienter les activités de programme menées par les organismes du système des Nations Unies au Libéria et les partenaires internationaux à l'appui du Gouvernement libérien
- Organisation de 3 activités transfrontalières de renforcement de la confiance et d'échange d'informations, en collaboration avec les autorités locales et leurs homologues ivoiriens
- Tenue de 45 séances de formation et de mentorat à l'intention des agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur l'organisation et la facilitation efficace des réunions transfrontalières du Bureau avec les autres organismes chargés de la sécurité, les autorités civiles, les chefs traditionnels et leurs homologues ivoiriens, guinéens et sierra-léonais
- Conduite de l'évaluation conjointe par le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la MINUL en ce qui concerne l'aptitude du Bureau à s'acquitter de fonctions relatives à la sécurité des frontières et à

l'immigration, dont des activités de coopération frontalière internationale sur le territoire libérien et dans des pays tiers, notamment la délivrance de visas et la prestation de services consulaires

- Établissement, en collaboration avec le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, de 1 programme de formation modifié à l'intention de celui-ci qui intègre la problématique hommes-femmes, les migrations, la déontologie et la discipline, le concept de plateforme et la décentralisation
- Organisation de 5 stages de formation en cours d'emploi des agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur la gestion et le contrôle des frontières, la vérification des documents et la législation relative à l'immigration

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Renforcement des capacités et amélioration des résultats de la Police nationale libérienne en matière de lutte contre la criminalité et de maintien de l'ordre au niveau national, en particulier dans les comtés et zones desquels la MINUL a commencé de se retirer

1.3.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne formés, équipés et déployés (2012/13 : 4 971; 2013/14 : 5 571; 2014/15 : 6 170)

1.3.2 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne et de son Unité d'appui formés, équipés et déployés (2012/13 : 785; 2013/14 : 1 100; 2014/15 : 1 200)

1.3.3 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne formés et recrutés qui sont déployés en dehors de Monrovia (2012/13 : 1 378; 2013/14 : 1 578; 2014/15 : 1 778)

1.3.4 Augmentation du pourcentage de femmes dans la Police nationale libérienne (2012/13 : 17,38 %; 2013/14 : 19,5 %; 2014/15 : 20 %)

Produits

- Organisation de 6 stages de perfectionnement en cours d'emploi en matière de techniques et stratégies de maintien de l'ordre public, de maniement des armes, de combat à mains nues, d'utilisation de moyens de contrainte non létaux et de capacité opérationnelle/intervention rapide à l'intention des agents de l'Unité d'appui de la police libérienne et du Groupe d'intervention d'urgence dans chacune des 5 circonscriptions des services de police du pays et à Monrovia
- Organisation de 6 stages de formation en matière de police de proximité dans le cadre de 6 forums sur la police de proximité dans 5 régions et à Monrovia
- Organisation de 1 565 stages de formation et de mentorat (1 stage x 5 régions x 313 jours) en matière de planification opérationnelle, d'administration, de gestion, de discipline, de protection des civils, de règles d'engagement et d'utilisation de la force à l'intention de la division des patrouilles de la Police nationale libérienne dans 5 régions et à Monrovia
- Organisation de 20 stages de formation (5 au niveau régional et 15 au niveau des comtés), en matière d'élaboration des plans opérationnels de la Police nationale libérienne
- Organisation de 6 ateliers de formation de formateurs pour l'Unité d'appui de la police libérienne et le Groupe d'intervention d'urgence sur les questions suivantes : opérations; affaires criminelles; ordre public/intervention d'urgence; procédures administratives; formation et perfectionnement; planification
- Organisation de 30 stages de formation en cours d'emploi pour les agents de la Police nationale libérienne, sur les questions suivantes : tenue de registres; gestion de bureau; commandement et surveillance; sûreté et sécurité

publique; planification et exécution d'opérations; interventions tactiques et techniques d'arrestation de base; rôle et responsabilités des premiers intervenants; entretiens et interrogatoires; protection des civils et respect des droits de l'homme; police de proximité

Facteurs externes : Progrès constants dans le transfert des responsabilités de sécurité aux autorités nationales, grâce à l'exécution du programme de transition, notamment : surveillance adéquate des zones sans présence militaire de la MINUL et moyens de sécurité permettant d'assurer une protection efficace des civils dans ces zones; stabilité relative le long de la frontière du Libéria avec les pays de l'Union du fleuve Mano, notamment amélioration des conditions de sécurité dans la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire et stabilité politique en Sierra Leone et en Guinée; volonté politique d'élaborer et d'appliquer des stratégies de sécurité et de stabilisation bilatérales, quadripartites et régionales; volonté politique de réformer le secteur de la sécurité, notamment adoption des lois et règlements pertinents; allocation de ressources suffisantes à la Police nationale libérienne, à l'École de formation de la police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation; appui continu des donateurs en faveur de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation; aucune atteinte grave à la sécurité ni de situation de déstabilisation à la suite des élections sénatoriales

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, sécurité

Catégorie	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2013/14	133
Effectif proposé 2014/15	133
Variation nette	-
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2013/14	5 783
Effectif proposé 2014/15	4 765
Variation nette	(1 018)
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2013/14	498
Effectif proposé 2014/15	498
Variation nette	-
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2013/14	1 265
Effectif proposé 2014/15	1 265
Variation nette	-
<i>V. Personnel fourni par les gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2013/14	32
Effectif proposé 2014/15	32
Variation nette	-

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2013/14	–	2	–	–	2	4	–	–	4
Postes proposés 2014/15	–	2	–	–	2	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies									
Postes approuvés 2013/14	–	2	10	3	2	17	2	–	19
Postes proposés 2014/15	–	2	10	3	2	17	2	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2013/14	–	4	10	3	4	21	2	–	23
Postes proposés 2014/15	–	4	10	3	4	21	2	–	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à VI)									
Postes approuvés 2013/14									7 734
Postes proposés 2014/15									6 716
Variation nette									(1 018)

Composante 2 : état de droit

59. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-dessous, la composante état de droit de la Mission s'attachera essentiellement à soutenir la réforme du cadre législatif et décisionnel national, à améliorer l'application du principe de responsabilité dans les secteurs de la justice et de la sécurité, à développer les capacités des institutions de ce secteur tout en améliorant la qualité de leurs services et à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme.

60. Au cours de l'exercice budgétaire, la MINUL facilitera la réalisation d'un examen technique du processus législatif national et la mise en œuvre des principaux éléments de la réforme du cadre législatif et décisionnel national, y compris la version révisée de la stratégie nationale de sécurité. Des efforts supplémentaires seront déployés pour aider les institutions chargées de la justice et de la sécurité et à réformer leurs cadres réglementaires. Une attention particulière sera accordée au renforcement du contrôle et de la responsabilité dans ces institutions, afin notamment de garantir l'application, au sein de la Police nationale et de la magistrature (siège et parquet), des recommandations issues de l'examen des mécanismes de responsabilisation et de gestion de 2013. La MINUL poursuivra les activités qu'elle mène en vue d'accroître l'accès aux services de justice et de sécurité dans l'ensemble du pays. D'ici à la fin de l'exercice budgétaire, trois centres régionaux pour la justice et la sécurité seront créés et mis en service,

conformément à l'objectif de décentralisation des services publics fixé par le Gouvernement. La Mission continuera en outre de s'attacher à améliorer le fonctionnement du système de justice pénale. Elle continuera également d'appuyer l'harmonisation entre la justice formelle et la justice traditionnelle.

61. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 2116 (2013), la MINUL s'attachera encore davantage à améliorer les programmes de formation et renforcera les activités d'encadrement qu'elle mène dans le but d'accroître les capacités des institutions chargées de la justice et de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Ministère de la justice et l'appareil judiciaire, de façon à garantir la viabilité à long terme des réformes et le transfert sans heurt des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement libérien. La Mission entend notamment réorganiser l'encadrement, les services consultatifs, la formation et l'assistance technique qu'elle offre à la Police nationale libérienne afin de remédier aux graves insuffisances en matière de capacités, d'intégrité et d'efficacité opérationnelle diagnostiquées à l'occasion de l'analyse de référence de 2013, au premier rang desquelles figurent la trop grande centralisation de l'autorité et la concentration excessive des ressources au quartier général de la Mission, la faiblesse des capacités d'administration, de planification et de gestion et, au chapitre des ressources humaines, la préférence accordée à la croissance des effectifs au détriment d'une amélioration qualitative des compétences du personnel existant. L'amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires restera prioritaire pour la MINUL, qui continue d'aider le Bureau de l'administration pénitentiaire à développer ses capacités.

62. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Mission aidera le Gouvernement libérien à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques relatives au secteur de la sécurité et dans les programmes de formation destinés au personnel des institutions concernées. Elle soutiendra aussi l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en aidant celui-ci à renforcer les capacités de la Police nationale dans ce domaine et à faire mieux connaître la législation en vigueur. Conformément à la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera à s'efforcer de renforcer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de soutenir la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Mission mènera également des activités à l'appui des chefs traditionnels et des organisations de la société civile qui s'occupent des droits de l'homme.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Avancement de la réforme du cadre législatif et décisionnel national

2.1.1 Soumission à l'autorité concernée, pour approbation, des règlements régissant l'application de la législation relative à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, au Bureau de l'administration pénitentiaire et à l'Office de lutte contre la drogue (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 4)

2.1.2 Mise en œuvre de la version révisée de la stratégie de sécurité nationale, conformément au plan d'application (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 2; 2014/15 : 5)

2.1.3 Augmentation du nombre de lois et politiques axées sur le respect des droits de l'homme, et notamment des normes applicables en la matière (2012/13 : 2; 2013/14 : 3; 2014/15 : 4)

Produits

- Organisation de 1 examen technique du processus législatif national à l'issue duquel seront formulées des recommandations en vue de renforcer la cohérence et la coordination entre les différentes institutions nationales concernées
- Présentation de 6 documents consultatifs sur la réforme du cadre législatif et décisionnel aux institutions nationales suivantes : Ministère de la justice; Ministère de la sécurité nationale; Bureau national des enquêtes; Commission de la réforme législative; appareil judiciaire; Police nationale libérienne
- Organisation de 1 atelier réunissant les institutions du secteur de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et l'Office de lutte contre la drogue, en vue de l'établissement d'un mécanisme de mise en œuvre de la nouvelle version de la stratégie de sécurité nationale
- Organisation de réunions mensuelles visant à apporter des conseils et une assistance technique à l'Association des parlementaires libériens pour les droits de l'homme en vue de l'adoption de lois respectueuses des droits de l'homme
- Élaboration, en collaboration avec la Commission nationale libérienne des armes de petit calibre, de 1 un plan de travail à l'intention de cette dernière

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Renforcement de la responsabilité dans les secteurs de la justice et de la sécurité

2.2.1 Création d'un mécanisme de contrôle des autorités civiles (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

2.2.2 Augmentation du pourcentage des recommandations issues des examens des dispositifs de gestion et de responsabilisation réalisés dans le cadre du Programme conjoint pour la justice et la sécurité mises en œuvre (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 20 %; 2014/15 : 25 %)

2.2.3 Création et mise en service de bureaux de la Division de la déontologie de la police nationale dans les cinq directions régionales (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 5)

2.2.4 Adoption d'un système de promotion juste, transparent et non politisé garantissant l'avancement au métier pour tous les membres de la Police nationale libérienne, quel que soit leur grade (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

Produits

- Élaboration, en collaboration avec le Ministère de la justice, d'un cadre réglementant le contrôle exercé par les autorités civiles

- Tenue, avec le groupe de travail de la société civile sur le secteur de la sécurité libérien, de 5 réunions consacrées au développement de ce secteur, et notamment à la rédaction de textes législatifs et réglementaires
- Présentation, à la magistrature et à la Police nationale libérienne, de 3 documents consultatifs concernant le renforcement de leurs capacités de contrôle interne respectives
- Élaboration, en collaboration avec la Police nationale libérienne, d'une politique établissant au sein de cette dernière un système de promotion juste, transparent, et non politisé garantissant l'avancement au mérite
- Élaboration d'un code déontologique à l'intention de la Police nationale libérienne et en collaboration avec elle
- Conception d'un mécanisme permettant de signaler les fautes professionnelles commises par les membres de la Police nationale libérienne, qui sera mise en œuvre dans les 15 comtés
- Présentation à la Cour suprême des résultats d'un examen du montant des frais de justice et des amendes imposés par les juges de paix et les tribunaux d'instance (Magistrate's Courts et Circuit Courts) dans les 15 comtés du Libéria
- Organisation, à l'intention de 25 membres de la Commission judiciaire et de la Commission de la défense du Parlement, de 3 séminaires de renforcement des capacités consacrés au contrôle des secteurs de la justice et de la sécurité
- Organisation de séances mensuelles visant à renforcer les capacités de la Police nationale libérienne (unité antiémeutes), des agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation en poste aux frontières et des éléments des Forces armées du Libéria devant être déployés dans le cadre d'opérations de soutien à la paix, consacrées à la conduite de la formation en matière de droits de l'homme, à la surveillance du respect de ces droits et à la généralisation de leur prise en compte
- Organisation d'une étude sur le fonctionnement du Ministère de la justice, sur la base de laquelle seront formulées des recommandations en vue de la coordination efficace et rationnelle des 14 entités relevant de ce ministère qui sont chargées de la justice et de la sécurité
- Définition, en collaboration avec l'appareil judiciaire, du mandat du groupe d'inspection judiciaire du Bureau de l'Administrateur judiciaire

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Renforcement des capacités des institutions libériennes chargées de la justice et de la sécurité

2.3.1 Création de centres de formation dans 3 directions régionales de la Police nationale libérienne (2012/13 : 0; 2013/14 : 1; 2014/15 : 3)

2.3.2 Augmentation du nombre de comtés dans lesquels des systèmes de tenue des dossiers ont été mis en place par la magistrature (siège et parquet) (2012/13 : 0; 2013/14 : 4; 2014/2015 : 5)

2.3.3 Augmentation du nombre d'agents de l'administration pénitentiaire ayant bénéficié d'une formation (2012/13 : 270; 2013/14 : 330; 2014/15 : 400)

2.3.4 Augmentation du nombre de projets du plan stratégique du Bureau de l'immigration et de la naturalisation menés à bien (2012/13 : 20; 2013/14 : 25; 2014/15 : 30)

Produits

- Organisation de 2 séances de planification stratégique pour chacune des 5 institutions chargées de la justice et de la sécurité (appareil judiciaire, Ministère de la justice, Police nationale libérienne, Bureau de l'immigration et de la naturalisation et Bureau de l'administration pénitentiaire)
- Établissement, à l'intention de la Police nationale libérienne et du Ministère de la justice, de 4 rapports de suivi et d'évaluation des mesures prises au niveau national pour combler les graves lacunes recensées en 2013 à l'issue de l'analyse de référence menée conjointement par la Police nationale et la MINUL
- Organisation, à l'échelon des régions ou des comtés et en collaboration avec la Police nationale libérienne, d'une campagne de recrutement ciblant les femmes issues du milieu rural et remplissant les conditions minimales en ce qui concerne l'âge et le niveau d'études
- Formulation, en collaboration avec l'Académie nationale de police, de 3 programmes de formation à l'intention de 3 centres de formation régionaux
- Élaboration, en collaboration avec le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, de 5 plans de mise en œuvre et de suivi de projets
- Formulation, en collaboration avec le Bureau de l'administration pénitentiaire, de directives nationales relatives au respect des bonnes pratiques en matière pénitentiaire
- Conception de 11 modules de formation de base utilisant une pédagogie adaptée aux adultes, que le Bureau de l'administration pénitentiaire utilisera pour former 70 nouveaux agents
- Formulation, en collaboration avec le Bureau de l'administration pénitentiaire, d'un plan d'accompagnement individuel pour chacun des cadres de cette entité (dont 20 % de femmes) ayant suivi une formation à la gestion en 2013/14
- Conception, en vue de la formation continue du personnel pénitentiaire, d'un manuel de formation des formateurs consacré aux procédures de sécurité et à l'administration des prisons et d'un programme de formation de niveau avancé (phase II) sur l'utilisation de moyens de contrainte non meurtriers
- Organisation d'une formation de 5 jours visant à apprendre aux formateurs comment former et accompagner 25 agents issus du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et les aider à travailler dans les locaux de la Mission
- Organisation d'un atelier de formation de 5 jours sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, destiné à 30 membres d'organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, qui s'occupent de questions liées à la justice et à la sécurité
- Organisation, à l'intention du Ministère de la justice, du bureau de l'Administrateur judiciaire et des greffiers des régions correspondant aux deuxième et troisième centres pour la justice et la sécurité, de 10 réunions d'information consacrées au lancement et à l'utilisation de systèmes d'archivage manuel

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Amélioration des services fournis par les institutions chargées de la justice et de la sécurité

2.4.1 Prestation de services par l'intermédiaire des centres régionaux pour la justice et la sécurité (2012/13 : 3 comtés; 2013/14 : 5 comtés; 2014/15 : 6 comtés)

2.4.2 Augmentation du pourcentage de cas de violence sexuelle et sexiste qui sont signalés à la police du comté de Montserrado, font l'objet d'une enquête et donnent lieu à un procès devant le tribunal pénal E (2012/13 : s.o.; 2013/14 : 4 %; 2014/15 : 30 %)

2.4.3 Décentralisation des services chargés de la gestion des locaux et du parc automobile de la Police nationale libérienne vers 3 directions régionales (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 3)

2.4.4 Diminution du pourcentage d'accusés placés en détention provisoire (2012/13 : 80 %; 2013/14 : 75 %; 2014/15 : 70 %)

Produits

- Élaboration de 3 modèles et organisation de 20 réunions d'information sur l'examen des dossiers, à l'intention des procureurs, des avocats commis d'office et des fonctionnaires du service chargé des délits de violence sexuelle et sexiste et du tribunal pour mineurs (7 personnes par réunion)
- Organisation, à l'intention de 175 agents de la Police nationale libérienne, de 7 ateliers de formations (5 dans les régions et 2 à Monrovia) sur les thèmes suivants : la conduite des enquêtes judiciaires et coordination avec le ministère public libérien (dans le cadre du mémorandum d'accord sur la conduite des enquêtes de police et la coordination des poursuites conclu entre la Police nationale et le ministère public); la protection des femmes et des enfants; sévices sexuels et actes de violence sexiste; criminalistique; criminalité transnationale et INTERPOL
- Organisation, à l'intention de 80 agents de la police judiciaire et des service de protection des femmes et des enfants, de 4 ateliers de perfectionnement ou de spécialisation portant sur la conduite des enquêtes, la gestion des dossiers et l'organisation des poursuites en cas de violences sexuelles ou sexistes en coordination avec le ministère public
- Organisation, à l'intention de 100 agents de la Police nationale libérienne, à l'Académie nationale de police, de 4 ateliers de perfectionnement ou de spécialisation sur la police de proximité, les droits de l'homme, l'encadrement opérationnel et intermédiaire et les enquêtes de police judiciaire
- Organisation, à l'intention de 105 agents de la Police nationale libérienne, de 7 stages de formation (4 dans les locaux de la direction nationale et 3 dans ceux des directions régionales) sur l'application des règles concernant la gestion des locaux et du parc automobile
- Élaboration, à l'intention des institutions publiques (en particulier le Ministère de la justice, l'appareil judiciaire et la Commission de la réforme législative), d'un rapport analytique d'ensemble sur l'efficacité des tribunaux d'instance (Circuit Courts) dans les 15 comtés du Libéria
- Élaboration, à l'intention des institutions publiques et d'autres partenaires, notamment le Ministère de la justice, l'appareil judiciaire, la Commission de la réforme législative et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de rapports analytiques mensuels sur les services offerts par les trois centres régionaux pour la justice et la sécurité
- Élaboration d'un rapport sur les différentes possibilités qui s'offrent au Comité pour l'amélioration de l'accès à la justice d'harmoniser la justice formelle et la justice informelle
- Réalisation d'un examen de l'expérience vécue par les femmes et les filles pour ce qui est de l'accès à la justice formelle ou traditionnelle, dont les résultats seront communiqués au Ministère de l'égalité des sexes et du développement, au Ministère de la justice et aux organisations de la société civile

- Organisation d'une campagne d'information (voir les produits prévus au titre de la réalisation escomptée 1.1, qui consistent en activités de communication concernant la justice et la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Amélioration de la protection des droits de l'homme grâce à un plus grand respect des instruments, principes des normes applicables en la matière

2.5.1 Application plus complète du plan d'action national pour les droits de l'homme, et notamment de la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2012/13 : 3 mesures; 2013/14 : 6 mesures; 2014/15 : 8 mesures)

2.5.2 Respect accru, par le Libéria, des obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment celles mises à sa charge par l'examen périodique universel et des organes conventionnels (2012/13 : 3; 2013/14 : 6; 2014/15 : 8)

2.5.3 Augmentation du nombre de visites de suivi effectuées par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme à l'échelle du pays ou des comtés (2012/13 : 30; 2013/14 : 50; 2014/15 : 65)

2.5.4 Augmentation du nombre de rapports que les organisations de la société civile consacrent aux droits de l'homme et du nombre d'activités de sensibilisation qu'elles mènent dans ce domaine (2012/13 : s.o.; 2013/14 : s.o.; 2014/15 : 15)

Produits

- Tenue, avec le Comité directeur du plan d'action national sur les droits de l'homme, de 12 réunions de travail d'une journée et demie consacrées à l'application dudit plan, à la présentation des résultats de l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme et à la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen
- Organisation, à l'intention de 16 représentants de l'administration, parmi lesquels des membres des ministères compétents, d'une session de formation de 4 jours portant sur l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme
- Tenue, avec les institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit (police, magistrature (siège et parquet), autorités pénitentiaires et forces armées du Libéria), de 8 réunions de travail sur l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans leurs politiques et activités
- Organisation de 2 séances de travail, avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en vue d'aider celle-ci à exécuter son mandat en conformité avec les Principes de Paris, à promouvoir l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels et à œuvrer en faveur des droits des groupes vulnérables, et à surveiller et encourager l'application des recommandations de la Commission vérité et réconciliation
- Organisation, à l'intention des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit [police, autorités pénitentiaires et magistrature (parquet et siège)] de 8 séances de travail sur l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans leurs politiques et activités
- Organisation de 6 débats avec des chefs traditionnels locaux et nationaux sur l'universalité des droits de l'homme, le relativisme culturel et les droits de l'homme dans le contexte des pratiques traditionnelles, notamment pour ce qui est de l'administration de la justice coutumière

- Organisation, à l'intention de l'Équipe sur les droits de l'homme et le handicap, de 6 séances d'accompagnement et de renforcement des capacités en vue de la promotion de la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Organisation de 6 séances de renforcement des capacités du Ministère des finances et de la planification et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir l'application du Programme de transformation et des politiques nationales en matière de santé et d'éducation, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre, en adoptant une démarche axée sur les droits de l'homme
- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile, de 12 séances de travail sur la promotion et le contrôle du respect des droits de l'homme et la communication d'informations à ce sujet, ainsi que sur l'exercice de ces droits par l'un et l'autre sexe
- Tenue, avec les institutions publiques et les acteurs de la société civile compétents, de 12 débats sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en vue de promouvoir l'application de ces principes dans les zones de concessions et par les entreprises publiques et privées

Facteurs externes : Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont disposés à réformer les secteurs de la justice et de la sécurité dans leur ensemble, et notamment à adopter des réformes institutionnelles à titre prioritaire, ainsi que des lois et règlements visant à instaurer un cadre réglementaire approprié, à établir une bonne coordination entre les différentes instances officielles, et à garantir que les institutions compétentes disposent de fonds suffisants, notamment en sollicitant davantage les donateurs; la Commission nationale indépendante des droits de l'homme dispose de suffisamment de ressources pour mener à bien sa mission dans l'ensemble du Libéria, maintient son indépendance et établit des relations de travail efficaces avec les autres instances nationales afin de s'assurer que ses recommandations sont appliquées; le Gouvernement et la société civile continuent de participer pleinement aux travaux du Comité directeur du plan d'action national sur les droits de l'homme

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (état de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					national ^a	Unies	
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)										
Effectif approuvé 2013/14	1	1	3	–	2	7	1	1	9	
Effectif proposé 2014/15	1	1	3	–	2	7	1	1	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Service consultatif de l'administration pénitentiaire										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	3	–	1	4	2	4	10	
Effectif proposé 2014/15	–	–	3	–	1	4	2	4	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de l'accès à la justice et à la sécurité										
Effectif approuvé 2013/14	–	–	3	2	1	6	9	–	15	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>			
Effectif proposé 2014/15	–	–	3	2	1	6	9	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la formation et de l'encadrement									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Effectif proposé 2014/15	–	–	1	1	–	2	5	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de réforme de la législation et des politiques									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	2	2	1	5	7	–	12
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	2	1	5	7	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme et de la protection									
Effectif approuvé 2013/14	–	1	5	1	2	9	5	1	15
Effectif proposé 2014/15	–	1	5	1	2	9	5	1	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2013/14	1	2	17	6	7	33	29	6	68
Effectif proposé 2014/15	1	2	17	6	7	33	29	6	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : consolidation de la gouvernance démocratique

63. En application de la résolution 2116 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'aider la population et le Gouvernement libériens à bâtir et consolider les systèmes, les structures et les institutions de gouvernance démocratique, en appuyant les processus prioritaires que sont la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle, l'assistance électorale et la consolidation de l'autorité de l'État. Elle poursuivra également son étroite collaboration avec la Commission de la réforme constitutionnelle, le Parlement, la société civile, y compris les organisations féminines, ainsi qu'avec d'autres intervenants nationaux et internationaux, en vue de contribuer à la révision complète de la Constitution en privilégiant la recherche d'un consensus sur les amendements adoptés à l'issue d'un processus transparent, ouvert et participatif, sous la conduite de la Commission de la réforme constitutionnelle.

64. Les élections sénatoriales de 2014 représentent une autre étape importante vers la consolidation de la gouvernance démocratique et fourniront une indication de l'état de préparation du pays pour les élections présidentielles de 2017. En collaboration avec le PNUD, la MINUL apportera son concours à la Commission

électorale nationale, aux partis politiques, au Parlement et aux partenaires internationaux pendant tout le cycle électoral. Cherchant à promouvoir l'ouverture, la Mission poursuivra son assistance aux acteurs nationaux en matière d'éducation civique alors que le Libéria prépare les prochaines élections et le référendum sur les amendements constitutionnels.

65. Une réconciliation nationale globale à laquelle participent tous les segments de la société libérienne est nécessaire à la consolidation de la paix. Elle passe notamment par la mise en œuvre de réformes structurelles (réforme constitutionnelle, réforme du droit et décentralisation) visant à remédier aux déséquilibres politiques et aux injustices qui ont contribué aux divisions et aux conflits. La MINUL travaillera en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale pour aider le Gouvernement et les autres partenaires nationaux à mettre en application la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale.

66. La Mission aidera le Gouvernement à mettre au point les mécanismes et procédures juridiques de règlement des litiges fonciers voulus. Elle continuera également d'appuyer les efforts déployés par l'État pour formuler des politiques et institutionnaliser des mécanismes formels de règlement des litiges fonciers. La MINUL aidera la nouvelle entité qui doit remplacer la Commission foncière en 2014 à s'acquitter de ses fonctions et de ses mandats relatifs à l'administration et à la gestion foncières. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la consolidation de la paix du Gouvernement libérien, elle s'attachera à renforcer les pouvoirs des comités pour la paix, à les décentraliser au niveau national et à celui des districts ainsi qu'à renforcer leurs capacités de gestion des conflits.

67. La gouvernance des concessions agricoles et la gestion des ressources naturelles continuent de poser des problèmes dans les domaines juridique, social, économique et sur le plan de la sécurité. La MINUL soutiendra l'action gouvernementale visant à rétablir une gestion efficace des concessions dans le secteur de l'exploitation forestière et celui des industries extractives. Elle poursuivra également ses échanges avec les organismes d'État et les concessionnaires en vue de mettre en place des mécanismes d'alerte et d'atténuation des conflits permettant de régler les conflits sociaux chroniques associés à l'accès à la terre, à la perte des moyens de subsistance et aux conflits du travail.

68. La MINUL continuera aussi d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le programme de décentralisation et de gouvernance locale. La déconcentration des fonctions au sein des grands ministères sera encouragée pour donner davantage de pouvoir aux institutions et aux autorités des comtés. La Mission collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de la communauté internationale pour renforcer les capacités en vue d'améliorer les services fournis aux populations dans les comtés et les communautés situées dans les zones frontalières. Elle aidera également les autorités locales à assurer la coordination des activités au niveau des comtés et le suivi des initiatives menées dans le cadre du Programme de transformation du Libéria.

69. La Mission favorisera par ailleurs l'intégrité et la bonne gouvernance en contribuant à la diffusion et à l'application du code de conduite dans les services publics.

70. L'explosion du nombre de jeunes reste une menace potentielle pour la sécurité à long terme dans les grandes villes, les régions frontalières et celles dotées de ressources en minéraux précieux. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUL aidera le Gouvernement à mettre au point une stratégie afin de tendre la main aux jeunes à risque et de favoriser leur intégration; elle suivra également le bon déroulement des initiatives d'autonomisation prises en leur faveur et en particulier de celles s'adressant aux filles et aux jeunes femmes.

71. La MINUL aura de nouveau recours au programme à effet rapide pour renforcer la capacité opérationnelle des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dans les localités rurales et sensibles le long des frontières. Elle affectera par ailleurs des fonds aux projets visant à promouvoir la réconciliation et la promotion sociale, et elle viendra en aide aux populations vulnérables et aux groupes de jeunes en leur donnant accès à des activités rémunératrices.

72. Enfin, la MINUL offrira ses conseils en matière de réduction des risques de catastrophe, et elle facilitera et supervisera les activités dans ce domaine pour institutionnaliser tous les mécanismes et les systèmes de gestion des catastrophes et veiller à ce qu'ils soient fonctionnels. Elle continuera de surveiller la situation le long des frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée pour permettre en temps voulu une intervention humanitaire auprès des populations touchées ou des personnes déplacées à l'intérieur du Libéria.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Accomplissement de progrès concernant la réforme de la Constitution

3.1.1 Achèvement des activités d'éducation civique menées par la Commission de la réforme constitutionnelle dans les 15 comtés sur la question des projets d'amendement

3.1.2 Approbation par le Parlement des amendements constitutionnels

Produits

- Établissement de 5 documents consultatifs pour faciliter les débats du Parlement et d'autres organes délibérants concernant les amendements constitutionnels proposés
- Réalisation de 2 évaluations de l'appui fourni par les parties prenantes au processus de révision constitutionnelle, y compris par les partis politiques et la société civile
- En collaboration avec le PNUD, élaboration d'une stratégie nationale visant à encourager l'approbation, par le Parlement, des amendements à la Constitution et à soutenir les acteurs nationaux
- En collaboration avec le PNUD, constitution d'un dossier d'éducation civique sur le référendum devant être diffusé dans les 15 comtés auprès des différentes parties prenantes à l'échelle nationale tels que les responsables gouvernementaux, les organisations de la société civile et les communautés
- En collaboration avec la Commission de la réforme constitutionnelle, formulation d'une stratégie en matière d'éducation civique visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes au référendum
- En collaboration avec le Gouvernement, le Groupe parlementaire des femmes, les partenaires de la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies, organisation d'un débat rassemblant les différentes parties

prenantes à l'échelle nationale sur les amendements à la Constitution sous l'angle de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme

- Organisation d'une campagne d'information (voir les produits connexes au titre de la réalisation escomptée 1.1 concernant les activités de sensibilisation et d'information relatives à la réforme constitutionnelle)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Meilleure capacité d'organiser des élections crédibles dans le calme

3.2.1 Respect par la Commission électorale nationale des délais concernant les élections sénatoriales fixées dans le calendrier électoral publié

3.2.2 Acceptation des résultats des élections sénatoriales jugées libres et régulières par les observateurs nationaux et internationaux

3.2.3 Lancement en temps voulu et en bon ordre des travaux parlementaires avec les sénateurs élus lors des scrutins de 2014

Produits

- Réalisation d'une évaluation de l'ensemble du processus électoral dans les 15 comtés pour informer les activités de la Commission électorale nationale concernant notamment la mise à jour des listes électorales et l'accès des électeurs aux bureaux de vote
- Organisation de 5 sessions d'information de l'électorat dans les 15 comtés à l'intention de la population locale, notamment des groupes de femmes, sur l'importance de la participation électorale, les éléments constitutifs d'élections libres et régulières et le processus électoral
- En collaboration avec la Commission électorale nationale, le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et l'équipe de pays des Nations Unies, réalisation d'un examen de la mise en œuvre de la stratégie de la Commission électorale nationale concernant la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la participation des femmes lors du cycle électoral de 2014
- Réalisation d'une étude des pratiques de référence et des enseignements tirés du processus électoral sénatorial de 2014 susceptibles d'aider la Commission électorale nationale à planifier les prochains scrutins

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.3 Accomplissement de progrès sur la voie d'une réconciliation nationale sans exclusive et d'une cohésion sociale globale

3.3.1 Création et mise en service, au niveau des communautés, d'instances de règlement des différends de type « Palava hut » dans le cadre du processus de réconciliation (2012/13 : 0; 2013/14 : 5; 2014/15 : 8)

3.3.2 Approbation par le Parlement de la mise en place d'un organisme foncier renforcé (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 1)

3.3.3 Augmentation du nombre de concessions agricoles, minières et forestières dotées d'un mécanisme opérationnel de règlement des conflits (2012/13 : 3; 2013/14 : 3; 2014/15 : 5)

3.3.4 Augmentation du nombre de comités fonctionnels pour la paix (2012/13 : 40; 2013/14 : 55; 2014/15 : 65)

Produits

- En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, réalisation d'une étude concernant les effets du projet de réforme des comités pour la paix sur la problématique hommes-femmes
- En collaboration avec le Ministère de l'intérieur et le Bureau pour la consolidation de la paix libérien, organisation dans les 15 comtés de séances mensuelles de renforcement des capacités en ce qui concerne la création des comités pour la paix et leur gestion, et adoption d'un module de formation concernant les mécanismes d'alerte rapide, de prévention et de règlement des conflits ainsi que les modes alternatifs de règlement des litiges
- En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le Bureau pour la consolidation de la paix libérien, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Bureau foncier, établissement d'un document interne de politique générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de réconciliation nationale
- En collaboration avec le Bureau foncier et sous réserve de l'aval du Ministère de la justice, organisation dans les 15 comtés de 30 sessions de renforcement des capacités en ce qui concerne les modes alternatifs de règlement des litiges à l'intention des chefs et des anciens, du personnel statutaire, des groupes de femmes et des jeunes
- En collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère du travail, le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et l'équipe de pays des Nations Unies, conception et organisation de 3 programmes d'autonomisation économique, sociale et politique destinés en priorité aux jeunes en situation précaire, en particulier dans les régions dotées de concessions et celles situées près des frontières
- En collaboration avec la nouvelle entité foncière, le Ministère des mines et de l'énergie, le Bureau de la consolidation de la paix et les organisations de la société civile, établissement d'un document de stratégie, d'un document de réflexion et d'un document directif sur l'atténuation des conflits entre les communautés et les concessionnaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles
- En collaboration avec le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, établissement d'un document de réflexion sur le rôle de la société civile dans un processus de réconciliation nationale et formulation d'une proposition visant à assurer le financement de la participation active de la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale
- En collaboration avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement, la Commission foncière, les organisations féminines et l'équipe de pays des Nations Unies, organisation d'un débat sur l'accès des femmes à la propriété foncière

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Consolidation de l'autorité de l'État

3.4.1 Déconcentration des fonctions et des services ministériels, en application de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement (2012/13 : 4 ministères; 2013/14 : 10 ministères; 2014/15 : 12 ministères et 2 organismes)

3.4.2 Amélioration de la participation des représentants des ministères et des organismes aux réunions mensuelles du Comité chargé de piloter le développement des comtés (2012/13 : 32 %; 2013/14 : 60 %; 2014/15 : 85 %)

3.4.3 Mise en place dans les comtés de comités fonctionnels chargés de la réduction des risques (2012/13 : 0; 2013/14 : 5; 2014/15 : 10)

Produits

- En application du programme libérien d'appui à la décentralisation et en collaboration avec les grands ministères et les organismes, élaboration d'un plan de dévolution des services et des fonctions aux administrations locales
- En collaboration avec l'Institut d'administration publique du Libéria, organisation de 6 stages de formation à l'intention des administrateurs des 15 comtés, dont 3 sur le thème la décentralisation, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et 3 sur celui de la gestion fiscale
- Établissement de 6 rapports analytiques sur les avantages prévus pour les collectivités locales dans le cadre des contrats de concession et des instruments juridiques réglementaires nationaux, notamment les mécanismes de versement et d'utilisation des fonds tirés de la gestion des ressources naturelles, pour soumission à l'Office des forêts, au Ministère de l'intérieur et au Ministère des finances
- En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, l'Agence pour la protection de l'environnement, le PNUD et le Programme alimentaire mondial, réalisation de 10 plans de préparation aux catastrophes et d'évaluation des besoins essentiels pour faire face à d'éventuelles crises humanitaires
- Établissement d'un rapport sur la contribution des femmes libériennes à la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité
- Exécution de 40 projets à effet rapide aux fins du renforcement des capacités locales, des infrastructures et des services sociaux des collectivités, et de projets visant à offrir des activités rémunératrices, en particulier en faveur des groupes féminins et des jeunes en situation précaire
- Organisation d'une campagne d'information (voir les produits connexes au titre de la réalisation escomptée 1.1 concernant les activités de sensibilisation et d'information relatives à la bonne gouvernance)

Facteurs externes : Persistance de la volonté politique et du consensus entourant le processus de réforme constitutionnelle; maintien de la dynamique animant la mise en œuvre de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale; application de la politique et de la loi de décentralisation; institutionnalisation des mécanismes de règlement des litiges, notamment dans le cas des contrats de concession; volonté politique et capacité institutionnelle de lutter contre la corruption; coordination des efforts et collaboration effectives entre les acteurs nationaux participant aux réformes institutionnelles et processus politiques interdépendants; et capacité du Gouvernement à entreprendre et pérenniser les réformes institutionnelles

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (consolidation de la gouvernance démocratique)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>national^a</i>		<i>Volontaires Unies</i>		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Consolidation de la gouvernance démocratique)									
Postes approuvés 2013/14	1	1	2	–	3	7	6	1	14
Postes proposés 2014/15	1	–	2	–	3	6	6	1	13
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Section de la consolidation de la gouvernance démocratique									
Postes approuvés 2013/14	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2014/15	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Section de l'analyse politique									
Postes approuvés 2013/14	–	–	4	2	1	7	2	3	12
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(4)	(2)	(1)	(7)	(2)	(3)	(12)
Section de la gouvernance									
Postes approuvés 2013/14	–	–	6	–	1	7	6	3	16
Postes proposés 2014/15	–	–	6	–	1	7	6	3	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la réconciliation et de la consolidation de la paix									
Postes approuvés 2013/14	–	–	8	2	–	10	8	2	20
Postes proposés 2014/15	–	–	8	2	–	10	8	2	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions liées à la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	5	2	9
Postes proposés 2014/15	–	–	1	1	–	2	5	2	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la lutte contre le VIH/sida									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	–	–	1	4	2	7
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	–	1	4	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires</i>	<i>nationaux^a</i>					
Total, Consolidation de la gouvernance démocratique										
Postes approuvés 2013/14	1	2	22	5	6	36	31	13	80	
Postes proposés 2014/15	1	1	18	4	5	29	29	10	68	
Variation nette	–	(1)	(4)	(1)	(1)	(7)	(2)	(3)	(12)	

^a Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes (diminution de 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile, et augmentation de 1 P-3 issu de la Section de la sécurité)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert d'agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 emplois (réaffectation)

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Consolidation de la gouvernance démocratique)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation à la Section des affaires politiques de 1 poste D-1)

73. Dans le cadre de la reconfiguration de la Section de l'analyse politique en Section des affaires politiques placée sous la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de réaffecter un poste de la classe D-1.

74. Il est en outre proposé de transformer un poste de spécialiste des affaires humanitaires de la classe P-4 en un poste de spécialiste des affaires civiles de même classe. Les fonctions du Coordonnateur de l'action humanitaire ne relèvent plus du Bureau du Représentant spécial adjoint par suite de la fermeture du bureau libérien du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Bureau du Représentant spécial adjoint favorise l'exécution du mandat de la Mission dans les domaines de la réconciliation et de la consolidation de la paix, de la gestion des ressources naturelles, de la réforme foncière et de la décentralisation de la gouvernance, ainsi que dans l'appui aux autorités de l'État et aux acteurs de la société civile œuvrant au renforcement des capacités nationales et à la réalisation de progrès dans plusieurs autres domaines essentiels. Un authentique échange d'informations et une véritable cohésion entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau de son Représentant spécial adjoint (état de droit) et d'autres composantes opérationnelles de la Mission sont de la plus haute importance pour doter la Mission d'une structure intégrée cohérente, encore favorisée par la préparation des étapes futures du transfert des fonctions à des entités civiles et l'attention dont elles feront l'objet.

Section de la consolidation de la gouvernance démocratique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-3 de la Section de la sécurité)

75. La Section de la consolidation de la gouvernance démocratique, qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique), et pour laquelle est actuellement autorisée la création de deux postes (1 D-1 et 1 agent du Service mobile), assurera la coordination des activités de deux sections opérationnelles, celle de la réconciliation et de la consolidation de la paix et celle de la gouvernance. Afin d'épauler le Chef du Bureau dans ses tâches de coordination des activités et de gestion de ces deux sections essentielles, notamment pour ce qui est du suivi de l'application des décisions et des orientations de la direction au sein du pilier Consolidation de la gouvernance démocratique, ainsi qu'en ce qui concerne la facilitation de la communication et de l'échange d'informations dans ce domaine et la coordination des préparatifs et du suivi des réunions, des conférences et des retraites, il est proposé de renforcer les effectifs en charge de la consolidation de la gouvernance démocratique à l'aide d'un poste de spécialiste des affaires civiles à la classe P-3, grâce à la réaffectation d'un poste P-3 de la Section de la sécurité. Avec ce nouveau poste, la section sera mieux en mesure d'assurer la liaison avec les autres composantes de la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies selon le cas, aux fins de la coordination des interventions à l'échelle du système et de l'offre d'un appui intersectoriel aux réformes nationales dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », ce qui favorisera les synergies nécessaires aux réformes nationales, d'une importance cruciale pour la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique.

Section de l'analyse politique

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (transfert à la Section des affaires politiques de 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert à la Section des affaires politiques de 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 emplois (transfert à la Section des affaires politiques)

76. Dans le cadre de la reconfiguration de la Section de l'analyse politique en Section des affaires politiques placée sous la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de transférer un poste de la classe P-5, trois postes de la classe P-4, deux postes de la classe P-3, un poste d'agent du Service mobile, deux postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et trois emplois de Volontaires des Nations Unies.

Composante 4 : appui

77. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, des services d'appui conséquents et efficaces seront fournis dans les domaines administratif et logistique ainsi qu'en matière de sécurité à quelque 6 661 militaires et policiers et 1 655 civils, y compris du personnel fourni par les gouvernements, œuvrant à la direction exécutive et aux

composantes de la sécurité, de l'état de droit et de la consolidation de la gouvernance démocratique afin de les aider à mener à bien les activités dont ils ont été chargés. Cet appui sera apporté dans des domaines comme les services de transport (aérien, terrestre et maritime), les services médicaux (évacuation des blessés et des malades, y compris pour les hôpitaux de niveau IV situés en dehors de la zone de la Mission), et l'entretien des installations pour que l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de la MINUL soit acceptable (remise en état des camps, fourniture de services de nettoyage, dépollution, travaux visant à mettre les installations en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, et réparation et rénovation des clôtures et autres structures de sécurité selon les normes en vigueur). La Mission prévoit également d'améliorer la sécurité du matériel et du personnel des Nations Unies, notamment en installant plus de caméras de vidéosurveillance, en particulier dans les entrepôts, afin de lutter contre les vols. Des services de sécurité seront également assurés en permanence sur tous les sites des Nations Unies. La Mission continuera de perfectionner sa structure de communication et son dispositif informatique pour obtenir des gains d'efficacité à tous les niveaux. Elle mettra également l'accent sur la conduite de ses membres et s'efforcera de faire connaître aux populations locales vivant à proximité des installations militaires la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles.

78. La Mission mènera ses activités à partir de 76 sites, dont seulement 7 seront fermés en 2014/15, dernier exercice de la phase de retrait partiel en cours. L'appui requis par ces sites en termes de livraisons de carburant, de rations et de fournitures générales, de véhicules et de services de transport, de technologies de l'information et de télécommunications, d'électricité produite par des groupes électrogènes et d'approvisionnement en eau ainsi que de services de nettoyage, d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des ordures, de sécurité et d'entretien des installations et de services médicaux sera assuré par le personnel de la Mission, avec son propre matériel et ses propres moyens puisqu'il est impossible d'externaliser ces activités faute de fournisseurs privés de biens et de services en dehors de la capitale.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Apport d'un appui plus efficace à la Mission dans les domaines logistique et administratif et sur le plan de la sécurité

4.1.1 Respect intégral des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les locaux et installations de l'Organisation dans les 15 comtés du Libéria (2012/13 : 95 %; 2013/14 : 100 %, 2014/2015 : 100 %)

4.1.2 Réduction de 6,7 % du nombre de vols et de larcins signalés (2012/13 : 170; 2013/14 : 150; 2014/15 : 140)

4.1.3 Augmentation du nombre de personnes recrutées sur le plan national ayant obtenu un certificat à l'issue du programme de renforcement des capacités mis en place en partenariat avec des formateurs externes dans les domaines de l'administration, du commerce, de la gestion et de l'informatique (2012/13 : 123 diplômés; 2013/14 : 50 diplômés; 2014/15 : 150 diplômés)

4.1.4 Augmentation de la proportion de demandes d'assistance réglées dans l'heure par la Section des communications et de l'informatique (2012/13 : 72 %; 2013/14 : 85 %; 2014/15 : 88 %)

4.1.5 Maintien du faible nombre d'accidents graves de la route (accidents entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2012/13 : 34; 2013/14 : 35; 2014/15 : 35)

4.1.6 Maintien de la répartition par sexe à tous les grades et échelons (2012/13 : 31 % de femmes; 2013/14 : 38 % de femmes; 2014/2015 : 38 % de femmes)

4.1.7 Augmentation du nombre de collectivités sensibilisées à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, l'accent étant mis sur les zones de retrait partiel des contingents et sur les mécanismes de communication de l'information (2012/13 : 32; 2013/14 : 45; 2014/15 : 50)

Produits

Amélioration des services

- Amélioration de la sécurité entourant les activités de la Mission et fourniture de meilleurs services aux clients grâce à la réaffectation de personnel de l'aviation vers les centres régionaux (Voinjama, Zwedru, Greenville et Harper)
- Installation de 6 caméras de vidéosurveillance dans différents locaux de la Mission et de 10 unités de stockage des données supplémentaires afin de renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et de réduire les vols de matériel et les larcins
- Examen de tous les signalements de faute et formulation de recommandations dans les 30 jours qui suivent la réception des rapports d'enquête
- Sensibilisation de 50 collectivités à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles
- Organisation de formations à la conduite tout terrain à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission auxquels des permis de conduire ont été délivrés

Militaires, personnel policier et personnel civil

- Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 4 765 militaires, 133 observateurs militaires, 498 agents de la Police des Nations Unies et 1 265 membres des unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection de la totalité du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome utilisé par les militaires et policiers
- Présentation au Siège de 201 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents afin de faciliter le remboursement des pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées
- Lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan, à l'échelle de la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents
- Organisation de 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
- Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 4 252 membres des contingents et 1 265 membres des unités de police constituées
- Administration d'un effectif moyen de 1 655 civils, soit 443 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 943 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 237 Volontaires des Nations Unies et 32 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Organisation de 30 séances de rappel sur l'exploitation et les agressions sexuelles et la déontologie et la discipline à l'intention des militaires, policiers et civils déployés sur l'ensemble du territoire libérien
- Formation à la déontologie et la discipline de toutes les catégories de personnel au moment de l'entrée en fonctions
- Organisation de différentes séances de formation avec certificat à la clef à l'intention de 150 fonctionnaires recrutés sur le plan national dans cinq domaines de connaissances (logistique, apprentissage d'un métier, administration, encadrement et consolidation de la paix) dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national
- Inspections du travail et formations semestrielles sur la santé et la sécurité au travail à l'intention des militaires, policiers et civils en poste à Monrovia et dans les 7 secteurs de la Mission
- Formation aux normes de conduite des Nations Unies et sensibilisation à la question de l'exploitation et des agressions sexuelles de tous les membres du personnel entrant en fonctions dans la Mission
- Campagne de communication et de sensibilisation visant à inciter les femmes, surtout les Libériennes, à se porter candidates aux postes vacants à la Mission

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 56 sites utilisés par les militaires et les unités de police constituées, de 7 locaux de la Police des Nations Unies et de 13 locaux du personnel civil
- Entretien et réparation de 1 785 logements préfabriqués et blocs sanitaires appartenant à l'ONU sur tous les sites de la Mission au Libéria
- Fourniture à tous les sites de services d'assainissement, notamment d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des déchets
- Gestion et entretien de 332 groupes électrogènes appartenant à l'ONU (en service ou stockés)

- Stockage et fourniture de 10,98 millions de litres de pétrole, carburant et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 790 km de routes
- Entretien et remise en état de 7 aérodromes, 8 terminaux et 20 aires d'atterrissage pour hélicoptères sur 27 sites
- Vérification de tout le matériel appartenant à l'ONU

Transports terrestres

- Gestion et entretien de 932 véhicules appartenant à l'ONU, dont 8 véhicules blindés et du matériel roulant, dans 10 ateliers répartis sur 8 sites
- Fourniture de 6,9 millions de litres de pétrole, carburant et lubrifiants au titre des transports terrestres
- Gestion d'un service de navette transportant chaque jour en moyenne 1 000 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail

Transports aériens

- Utilisation et entretien de 2 avions et 11 hélicoptères, dont 6 appareils militaires
- Fourniture de 4,5 millions de litres de carburant d'aviation
- 5 980 heures de vol (1 030 pour 2 avions et 4 950 pour 11 hélicoptères, dont 3 hélicoptères armés utilisés avec l'ONUCI), notamment pour assurer le transport de passagers et de marchandises à l'échelon national et régional, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, les opérations de recherche et de sauvetage et les patrouilles de police des frontières

Transports maritimes ou fluviaux

- Gestion et entretien d'un navire de mer
- Fourniture de 0,58 million de litres de pétrole, carburant et lubrifiants destinés aux transports maritimes

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale qui permettra de communiquer par téléphone, vidéo et télécopie et d'échanger des données
- Services d'appui et d'entretien pour 20 microterminaux VSAT, 34 centraux téléphoniques, 78 liaisons hertziennes et 60 radios numériques à bande étroite
- Services d'appui et d'entretien des systèmes de radio HF/VHF comprenant 76 répéteurs VHF, 56 répéteurs HF, 81 stations émettrices-réceptrices VHF, 15 stations air-sol et 4 124 radios VHF portatives et mobiles dans l'ensemble de la zone d'opérations de la Mission
- Services d'appui et d'entretien de 1 station de radiodiffusion FM dans 1 établissement de production radiophonique

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 16 serveurs, 895 ordinateurs de bureau, 948 ordinateurs portables/client léger et 211 imprimantes-scanners à tous les sites de la Mission
- Services d'appui et d'entretien pour 7 réseaux locaux et 1 réseau étendu multiétablissement utilisés par 1 843 usagers sur tous les sites de la Mission
- Services d'appui et d'entretien pour 1 réseau local sans fil

- Services d'appui et d'entretien de 2 liaisons Internet grâce aux câbles sous-marins de fibres optiques

Santé

- Gestion et entretien sur 26 sites de 8 dispensaires de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III, ainsi que de 18 postes d'urgence et de premiers secours destinés à l'ensemble du personnel de la Mission et des fonctionnaires des autres organismes des Nations Unies et à la population civile dans les situations d'urgence
- Maintien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne de tous les sites des Nations Unies vers des hôpitaux de niveau V (2 sites)
- Organisation de 22 séances d'orientation pour tous les nouveaux membres du personnel civil de la Mission, 15 séances de sensibilisation au VIH/sida et une campagne de dépistage volontaire auprès des contingents et 4 séances trimestrielles de rappel des informations relatives au VIH/sida à l'intention du personnel civil
- Gestion et entretien d'installations offrant des services confidentiels de conseil et de dépistage volontaire du VIH à l'ensemble du personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par 227 postes de garde pour toutes les installations de la Mission situées dans les 15 comtés du Libéria
- Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les visiteurs de marque
- Séances de formation initiale à la sécurité et cours de formation de base/exercices en matière de sécurité incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
- Organisation de 2 exercices de regroupement et d'évacuation et de réinstallation pour le personnel des Nations Unies
- Révision du plan de sécurité pour le pays et évaluation des risques de sécurité une fois par an

Facteurs externes : Le calme continue de régner dans le pays pour permettre la poursuite par la MINUL des activités dont elle a été chargée. Le matériel et les autres biens sont livrés à temps.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2013/14	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2014/15	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	1	9	10	13	33	37	4	74

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2014/15	–	1	8	9	8	26	31	3	60
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(5)	(7)	(6)	(1)	(14)
Chaîne logistique									
Postes approuvés 2013/14	–	1	13	13	61	88	151	45	284
Postes proposés 2014/15	–	1	10	13	53	77	171	51	299
Variation nette	–	–	(3)	–	(8)	(11)	20	6	15
Prestation de services									
Postes approuvés 2013/14	–	1	16	23	76	116	439	131	686
Postes proposés 2014/15	–	1	16	19	63	99	424	126	649
Variation nette	–	–	–	(4)	(13)	(17)	(15)	(5)	(37)
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2013/14	–	3	38	46	150	237	627	180	1 044
Postes proposés 2014/15	–	3	34	41	124	202	626	180	1 008
Variation nette	–	–	(4)	(5)	(26)	(35)	(1)	–	(36)
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	11	65	77	166	–	243
Postes proposés 2014/15	–	–	1	7	61	69	156	–	225
Variation nette	–	–	–	(4)	(4)	(8)	(10)	–	(18)
Total									
Effectif approuvé 2013/14	–	4	41	58	216	319	79	180	1 294
Effectif proposé 2014/15	–	3	38	49	186	276	784	180	1 240
Variation nette	–	(1)	(3)	(9)	(30)	(43)	(11)	–	(54)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 43 postes (suppression de 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 3 P-2 et 28 postes d'agents des services généraux, réaffectation de 1 P-3, déclassement de 1 D-1, 2 P-5 et 1 P-4, et transformation de 2 postes d'agents des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 11 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 12 postes d'agents des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux))

Volontaires des Nations Unies : pas de variation nette

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (réaffectation de 1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile et suppression de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (transfert de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (transfert de 2 postes et réaffectation de 1 poste depuis la Section des approvisionnements et entrepôt central)

Bureau du Directeur

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste de la Section des approvisionnements et de l'entrepôt central)

79. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, dont l'effectif autorisé est actuellement de 13 postes (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 1 GN et 2 VNU) coordonne et gère toutes les activités d'appui nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission. En raison de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, le Bureau du Directeur de l'appui à la mission est désormais chargé de veiller à ce que les structures d'appui soient plus efficaces grâce à une meilleure coordination, au regroupement des fonctions et à la fourniture d'un appui et à des efforts de planification proactifs. Il est donc proposé que le Bureau soit renforcé par un poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (Volontaire des Nations Unies) à la suite de la réaffectation d'un poste de Volontaire depuis la Section des approvisionnements et entrepôt central, qui a prêté ce poste au Bureau afin de l'aider à faire face à sa charge de travail. La réaffectation du poste viendra régulariser cet arrangement. La Commission d'enquête (qui comprend actuellement 1 poste à la classe P-2 et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) examine les cas d'accidents ayant provoqué des blessures ou des décès et de dommages matériels ou des pertes qui sont portés à son attention en ce qui concerne le personnel ou le matériel des Nations Unies. Selon ses procédures opérationnelles permanentes, elle doit y donner suite dans les six semaines qui suivent la date à laquelle le Chef de Mission l'a convoquée. La réaffectation du fonctionnaire des commissions d'enquête permettra à la Commission de mieux gérer sa charge de travail.

Section du budget

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (réaffectation de 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (réaffectations)

80. Dans le cadre de la réorganisation de la composante d'appui à la mission conformément au modèle de la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de fusionner la Section du budget avec la Section des finances pour créer une nouvelle section appelée Section des finances et du budget qui sera placée sous la supervision du Chef de la Section des finances et du budget (ancien Chef de la Section des finances). À cet égard, il est proposé de transférer 1 poste de P-4, 1 poste de P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes de Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et du budget, et de supprimer un poste d'agent des services généraux.

Centre des opérations d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 2 postes d'agent du Service mobile et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux et suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

81. Dans le cadre de la réorganisation des activités d'appui à la mission selon le modèle de la stratégie globale d'appui aux missions, et aux fins d'accroître le contrôle opérationnel du Directeur de l'appui à la mission sur les deux piliers de ce modèle, il est proposé de placer le Centre des opérations logistiques conjointes (auparavant rattaché au Service d'appui intégré) sous l'autorité directe du Directeur de l'appui à la mission, afin de centraliser les activités de coordination et de contrôle. Compte tenu de son rôle renforcé, le Centre des opérations logistiques conjointes sera rebaptisé Centre des opérations d'appui à la mission. Il sera chargé de coordonner la prestation de services à l'échelon régional en collaboration avec les bureaux régionaux, de planifier et de coordonner, à moindre coût et en temps voulu, l'exécution de diverses activités d'appui conformément aux règlements de l'Organisation et au mandat de la Mission, et de coordonner toutes les questions transversales dans le domaine de la logistique. Le Centre remplira également des fonctions de liaison et de coordination des efforts de planification avec les autres sections organiques et celles fournissant des services et avec les spécialistes de la planification des composantes police et militaire en vue d'apporter en temps utile un soutien logistique économiquement rationnel. Afin de réorganiser les services relatifs aux transports et au système d'information géographique (SIG) selon le modèle de la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer à la Section des communications et de l'informatique deux postes d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et à

la Section du contrôle des mouvements deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant au soutien logistique) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif).

Gestion de la chaîne logistique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 11 postes (transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 4 postes d'agent du Service mobile, déclassement de 1 poste P-5 et de 1 poste P-4, suppression de 1 poste P-5, de 2 postes P-4, de 2 postes P-3 et de 11 postes d'agent du Service mobile, et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 20 postes (réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux, transfert de 22 poste d'agent des services généraux, suppression de 1 poste d'agent des services généraux et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes (transfert)

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste P-4 depuis la Section de la gestion du matériel)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux depuis la Section de la gestion du matériel)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert depuis la Section de la gestion du matériel)

82. Le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique sera chargé de coordonner tous les services afférents à la chaîne logistique, y compris d'exercer des fonctions d'encadrement et de conseil auprès des Sections des approvisionnements, des achats, de la gestion du matériel, du contrôle des mouvements et des finances et du budget, ainsi qu'auprès du Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents. Dans le cadre de la réorganisation des activités d'appui à la mission, il est proposé de transférer le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, qui comprend un poste P-4 (chef du Groupe), quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux réclamations), de la Section de la gestion du matériel au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes [transfert de 1 poste P-4, suppression de 3 postes d'agent du Service mobile et déclassement de 2 postes (1 poste P-5 à P-4 et 1 poste P-4 à P-3)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert)

83. Actuellement composée de quatre groupes (Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, Groupe de contrôle du matériel et des stocks, Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel et Groupe de la cession du matériel), la Section de la gestion du matériel exerce des fonctions opérationnelles et stratégiques et un contrôle sur le matériel de la Mission. Compte tenu de la réduction générale des effectifs de la Mission, qui devrait se traduire par une diminution du matériel appartenant aux Nations Unies de 16 563 à 13 769 articles d'ici à la fin de l'exercice 2013/14, il est proposé de supprimer trois postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks et 2 postes d'assistant à la réception et à l'inspection). Il est également proposé de déclasser un poste P-5 à P-4 (chef de la Section de la gestion du matériel) et un poste P-4 à P-3 (chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks). Enfin, il est proposé de transférer un poste P-4, quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 poste P-5, de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

84. La Section des achats apporte le moment voulu à la Mission un appui adapté, efficace et économique en matière d'achats, dans le respect des règles et règlements de l'Organisation relatifs à la passation de marchés. Elle contribue notamment à optimiser la procédure d'achat par une planification, des services et une communication efficaces avec les clients, et donne aux équipes de direction des conseils techniques sur certaines questions, notamment sur les initiatives régionales et internationales en matière d'achats et de gestion de la chaîne logistique. Compte tenu de la réduction progressive du volume de travail de la Section, il est proposé de supprimer un poste P-5 (chef de la Section des achats), un poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) et un poste d'agent du Service mobile (assistant aux achats).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes (réaffectation de 8 postes depuis la Section des approvisionnements et entrepôt central et transfert de 2 postes depuis le Centre des opérations d'appui à la mission)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (réaffectation de 3 postes depuis la Section des communications et de l'informatique)

85. La Section est au cœur du système de contrôle des mouvements de la Mission en cela qu'elle exerce un contrôle centralisé des mouvements et dirige, coordonne et contrôle les mouvements sur le théâtre des opérations dans toute la zone de la Mission. La fonction de contrôle est décentralisée par délégation de pouvoir et exercée sur le terrain par des groupes du contrôle des mouvements mis en place dans chacun des principaux points de distribution. Du fait de la réduction générale des effectifs de la Mission, la Section devra faire face à un surcroît d'activité lié au rapatriement des contingents et au regroupement et à la fermeture des camps. Dans le même temps, aux fins de la création d'un entrepôt central, élément fondamental du modèle de la stratégie globale d'appui, il sera créé un entrepôt pour les marchandises en transit qui servira au contrôle des mouvements et sera utilisé pour la réception et la distribution des cargaisons groupées destinées aux plateformes de secteur. La Section s'implantera donc dans quatre plateformes de secteur, à Zwedru, Gbarnga, Harper et Greenville. La mise en place de l'entrepôt pour les marchandises en transit, dont la direction lui sera confiée, aura des incidences considérables sur ses fonctions. En conséquence, il est proposé de renforcer les capacités de la Section et, pour ce faire : de réaffecter huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Section des approvisionnements et entrepôt central en tant qu'assistants au contrôle des mouvements; de transférer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis le Centre des opérations d'appui à la mission en tant qu'assistants au contrôle des mouvements; et de réaffecter trois postes de Volontaire des Nations Unies de la Section des communications et de l'informatique en tant qu'assistants au contrôle des mouvements. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements).

Section des approvisionnements et entrepôt central

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (transfert de 2 postes d'agent du Service mobile depuis la Section des communications et de l'informatique et de 1 poste d'agent du Service mobile depuis la Section des transports, et suppression de 2 postes P-3 et de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 11 postes (réaffectation de 8 postes d'agent des services généraux à la Section du contrôle des mouvements et transfert de 15 postes d'agent des services généraux depuis la Section des communications et de l'informatique et de 4 postes d'agent des services généraux depuis la Section des transports)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 2 postes à la Section du génie et de 1 poste au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et transfert de 2 postes depuis la Section des communications et de l'informatique et de 2 postes depuis la Section des transports)

86. Avec un effectif actuellement autorisé de 117 postes (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 16 SM, 76 GN et 19 VNU), la Section des approvisionnements fournit à toutes les composantes de la Mission, dans tout le Libéria, des services efficaces et économiques d'approvisionnement et de distribution en carburant par les transports terrestres et aériens. Elle s'occupe également de gérer les fournitures, y compris de la prévision et de la planification des stocks, ainsi que de leur reconstitution et de leur contrôle; de gérer sur le terrain les entrepôts de matériel de communication et de génie, de moyens de transport et de fournitures, en assumant notamment la réception, le stockage, le contrôle, la sélection, l'emballage, l'échelonnement et la distribution de ces ressources, et de livrer des rations de qualité, y compris de l'eau en juste quantité et en temps voulu, dans tous les sites de déploiement; et d'apporter un soutien logistique rapide et adapté aux besoins dans tous les secteurs. Partie intégrante de la gestion de la chaîne logistique, la Section des approvisionnements sera réorganisée afin d'inclure un entrepôt central pour l'ensemble du matériel de la Mission et rebaptisée Section des approvisionnements et entrepôt central. Des fonctions diverses et variées relèveront de l'entrepôt central, de la planification des achats à leur exécution, en passant par l'entreposage et le contrôle préalable à la procédure de comptabilisation en pertes. Dans le cadre de la réorganisation des activités d'appui à la mission, il est proposé de renforcer la Section au moyen de trois postes d'agent du Service mobile, obtenus grâce au transfert de deux postes depuis la Section des communications et de l'informatique (en tant qu'assistants aux entrepôts) et d'un poste depuis la Section des transports (en tant qu'assistant au soutien logistique); 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (13 assistants aux entrepôts et 6 assistants stocks et fournitures) obtenus grâce au transfert de 15 postes depuis la Section des communications et de l'informatique et de 4 postes depuis la Section des transports; et quatre postes de Volontaire des Nations Unies (assistants aux entrepôts) obtenus grâce au transfert de deux postes depuis la Section des communications et de l'informatique et de deux postes depuis la Section des transports. Il est également proposé de réaffecter huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du contrôle des mouvements et deux postes de Volontaire des Nations Unies, l'un à la Section du génie et l'autre au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Enfin, il est proposé de supprimer deux postes P-3 (l'un de fonctionnaire chargé des carburants et l'autre de fonctionnaire de l'approvisionnement) et quatre postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant à la gestion des carburants, 1 poste d'assistant (rations), 1 poste d'assistant (budget) et 1 poste d'assistant aux entrepôts).

Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

87. Le Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents gère les mémorandums d'accord entre l'Organisation et les gouvernements fournissant des contingents ou des effectifs de police et veille à ce que les ressources allouées aux contingents au titre de leurs stocks de matériel majeur et mineur soient adaptées aux besoins de la Mission et conformes aux normes établies par l'Organisation. Le Groupe est également chargé de mettre en œuvre le programme de vérification du matériel appartenant aux contingents et d'établir les rapports correspondants afin d'assurer un véritable contrôle de ce matériel et de suivre l'évolution de la capacité de soutien logistique autonome de chaque unité constituée. Enfin, le Groupe examine les rapports d'analyse concernant les effectifs militaires ainsi que les demandes d'indemnités journalières et de permission et il y donne suite. Du fait de la réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission, qui se traduira par une diminution du volume de travail, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant administratif, l'un relevant de la catégorie du Service mobile et l'autre de celle des services généraux.

Section des finances et du budget

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(transfert de 1 poste P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent
du Service mobile depuis l'ancienne Section du budget, suppression
de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile, et transformation
de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté
sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette
(réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux, 1 à la Section
des services médicaux et 1 à la Section des transports aériens, transfert
de 1 poste d'agent des services généraux depuis l'ancienne Section
du budget, et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile
en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes
(réaffectation de 2 postes depuis l'ancienne Section du budget)*

88. Dans le cadre de la réorganisation des activités d'appui à la mission selon le modèle de la stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé que la Section des finances absorbe la Section du budget et soit rebaptisée Section des finances et du budget et placée sous la direction du Chef de la Section des finances et du budget (auparavant Chef de la Section des finances). La Section des finances et du budget s'acquittera des fonctions qui relevaient des compétences respectives des anciennes Section du budget et Section des finances en cela qu'elle s'occupera du décaissement des fonds alloués aux diverses composantes et sections d'appui de la Mission, fournira des services financiers rapides au personnel civil et militaire et aux membres de la Police des Nations Unies pour toutes les questions relatives aux traitements, aux indemnités de subsistance (missions) et aux frais de voyage, et

réglera aux fournisseurs et aux autres parties les marchandises livrées et les services fournis à la Mission. Elle s'occupera également de réunir les données qui figurent dans les rapports financiers annuels et mensuels, y compris les états de rapprochement bancaire, les balances, les états des crédits alloués, les rapports des responsables de centres de coûts et les soldes créditeurs et débiteurs qui sont présentés chaque mois au Siège. En outre, la Section sera chargée d'établir le projet de budget annuel de la MINUL, de surveiller et de contrôler l'utilisation des crédits ouverts tout au long de l'exercice budgétaire et d'établir les rapports sur l'exécution du budget. Elle réalisera aussi diverses analyses à l'intention de la direction, donnera des directives opérationnelles aux centres de coûts et approuvera les demandes d'achat. Enfin, la Section veillera à la bonne exécution des réformes, comme le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja).

89. En conséquence, il est proposé de transférer six postes de la Section du budget à la Section des finances et du budget, dont un poste P-4 de chef du budget, deux postes de fonctionnaire du budget, l'un de classe P-3 et l'autre relevant du Service mobile, et trois postes d'assistant (budget), l'un relevant de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et les deux autres de celle des Volontaires des Nations Unies. Après examen du volume de travail de la Section des finances et du budget, qui devrait diminuer du fait de l'automatisation des processus manuels après la mise en service d'Umoja et des économies d'échelle réalisées grâce à la fusion de la Section des finances et de la Section du budget, il est proposé de supprimer un poste P-4 (fonctionnaire des finances) et un poste d'agent du Service mobile [assistant (budget)], et de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un à la Section des services médicaux et l'autre à la Section des transports aériens. Aux fins de renforcer les capacités nationales, il est également proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant financier) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 17 postes (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile, suppression de 4 postes P-3 et de 11 postes d'agent du Service mobile, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et déclassement de 1 poste P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 15 postes (transfert de 17 postes d'agent des services généraux, réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux et suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 5 postes (transfert de 4 postes et réaffectation de 1 poste)

Bureau du Chef de la prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste P-3 depuis la Section du génie)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national depuis la Section du génie)

90. Le Bureau du Chef de la prestation de services (anciennement Bureau du Chef des services d'appui intégrés) coordonne l'ensemble des services d'appui logistique et administratif fournis aux différentes composantes de la Mission, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des unités militaires, l'installation du matériel, le transport et la remise en état des véhicules, et le soutien logistique en général, ainsi que les services de santé et de gestion des ressources humaines. Les questions environnementales étant par essence transversales, il est proposé, pour appuyer une stratégie coordonnée, centralisée et efficace en la matière, de transférer le Groupe de l'environnement, composé d'un poste P-3 (spécialiste des questions d'environnement) et de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste adjoint des questions d'environnement et assistant aux questions d'environnement), de la Section du génie au Bureau du Chef de la prestation de services. Ce transfert sera essentiel à la mise en œuvre du modèle de la stratégie globale d'appui aux missions dans le cadre des activités en cours de regroupement des entrepôts, de fermeture des camps et de dépollution des sites de la Mission.

Service médical

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des finances et du budget et conversion d'un poste d'agent du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-5 depuis la Section du génie)

91. La Section des services médicaux compte actuellement 36 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 AN, 17 GN et 13 VNU). Elle fournit à la Mission des services de santé de base (vaccinations, analyses de laboratoire, services de radiographie, soins dentaires, consultations, formation aux premiers secours, services d'urgence et services de pharmacie) dans les deux centres médicaux de niveau I qu'elle gère à Monrovia et les 7 postes sanitaires déployés dans la zone de la Mission. Elle supervise également la gestion de trois hôpitaux de niveau II et d'un hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que les évacuations sanitaires vers des hôpitaux de niveau IV à l'étranger. Le rapatriement d'ici au mois de mai 2014, d'un hôpital de niveau III appartenant aux contingents et le possible transfert de l'un des hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents vont entraîner une augmentation de la charge de travail des centres médicaux de la MINUL, les moyens militaires perdus devant être remplacés par des moyens civils. Les centres médicaux régionaux sont actuellement gérés par une seule personne, une situation intenable, tout un chacun pouvant être tenu de s'absenter ou faire face à une urgence. Pour atténuer l'impact du rapatriement des hôpitaux de niveaux II et III et du transfert de l'hôpital de niveau II, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section des services médicaux au moyen d'un poste d'infirmier/infirmière (agent des services généraux

recruté sur le plan national) affecté au centre médical régional de Harper grâce à la réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des finances. En vue d'améliorer la qualité des soins prodigués au personnel au centre médical régional de la MINUL à Voinjama, il est proposé d'y créer un poste de médecin (Volontaire des Nations Unies) grâce à la réaffectation d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du génie. Après examen des fonctions de la Section, il est également proposé que le poste d'infirmier/infirmière-chef, qui était jusqu'à présent occupé par un agent du Service mobile, soit converti en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes
(transfert de 1 poste P-3 au Bureau du chef de la prestation de services
et suppression de 4 postes P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes
(réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté
sur le plan national et transfert de 2 postes d'administrateur recruté
sur le plan national au Bureau du chef de la prestation de services)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste
(transfert de 1 poste de la Section des approvisionnements et entrepôt
central et de 1 poste du Service médical)*

92. La Section du génie compte actuellement 212 postes (1 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 12 SM, 2 AN, 154 GN et 32 VNU). Elle assure avec efficacité et diligence l'ensemble des travaux d'ingénierie liés à l'entretien, à la réparation et à l'aménagement des locaux, des camps, des générateurs, des réseaux électriques, des blocs sanitaires, des systèmes d'approvisionnement en eau et des stations de traitement des eaux usées, ainsi qu'à l'entretien des routes empruntées par la Mission et à la propreté des locaux. Dans le contexte du retrait de la composante militaire de la MINUL, et suite à l'examen de la charge de travail de la Section, il est proposé de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des transports aériens et de supprimer quatre postes P-3 (1 ingénieur du génie civil et 3 ingénieurs). Pour que la Section soit mieux à même de contrôler efficacement le matériel de génie de grande valeur, il est proposé de renforcer ses effectifs en lui affectant deux assistants à la gestion des biens et du matériel (Volontaires des Nations Unies) grâce à la réaffectation de deux postes de Volontaire des Nations Unies de la Section des approvisionnements et entrepôt central. Comme la MINUL s'est fixée pour objectif de limiter au possible les effets néfastes sur l'environnement, il a été conclu par sa direction qu'il serait plus pertinent de rattacher le Groupe de l'environnement au Bureau du chef de la prestation de services et non plus à la Section du génie. Il est donc proposé, dans cette optique, de transférer le Groupe de l'environnement, qui comprend un poste P-3 et deux postes d'administrateur recruté sur le plan national.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux)

93. La Section des transports aériens est chargée d'assurer sans interruption et sans retard des liaisons aériennes fiables, dans des conditions de sécurité et dans le strict respect des normes et pratiques recommandées aux annexes de la Convention relative à l'aviation civile internationale, des réglementations militaires des gouvernements qui fournissent des contingents, des normes aéronautiques applicables aux missions de maintien de la paix et aux opérations humanitaires et des politiques, procédures et pratiques établies de l'ONU. La Section conduit aussi des opérations visant à assurer le déploiement rapide des forces de sécurité et à renforcer les patrouilles aériennes le long des frontières avec la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone. Elle utilise des appareils polyvalents adaptés au transport des passagers comme à celui des marchandises, aux activités de liaison comme aux évacuations médicales. Conséquence du retrait des effectifs militaires de la MINUL, aucun soldat n'assure la sécurité des pistes et terrains d'aviation au décollage et à l'atterrissage des avions à Greenville, Zwedru et Harper. Chacun de ces trois aérodromes est actuellement géré par un seul responsable (Volontaires des Nations Unies), qui supervise l'ensemble des activités : gestion des infrastructures, planification, communication avec les appareils, inspection des pistes et bulletins météorologiques. Il est par conséquent proposé de renforcer les effectifs de la Section en lui affectant trois assistants aux services de piste (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), un pour chaque aérodrome, grâce à la réaffectation de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 depuis la Section des finances et du budget et 2 depuis la Section du génie). Les assistants aux services de piste s'emploieront à renforcer la sûreté des opérations aériennes et contribueront à la coordination des activités avec les autres entités pour veiller à ce que les postes restent en bon état et empêcher d'éventuelles intrusions ou incursions sur les pistes lors des décollages et des atterrissages. Par ailleurs, suite à une évaluation des moyens dont dispose la Section et compte tenu de la diminution des opérations aériennes consécutive au retrait des effectifs militaires de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes d'agent du Service mobile (1 poste d'officier de permanence des opérations aériennes et 1 poste de capitaine des pompiers).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes (transfert de 2 postes d'agent du Service mobile du Centre des opérations d'appui à la mission, transfert de 2 postes d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements et entrepôt central et suppression de 5 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 13 postes (transfert de 15 postes à la Section des approvisionnements et entrepôt central et transfert de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Centre des opérations d'appui à la mission)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes (réaffectation de 3 postes à la Section du contrôle des mouvements, transfert de 2 postes à la Section des approvisionnements et entrepôt central et transfert de 1 poste de la Section des ressources humaines)

94. La Section des communications et de l'informatique compte actuellement 127 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 25 SM, 1 AN, 64 GN, et 32 VNU). Elle assure la gestion des communications vocales et la transmission de données pour l'ensemble des composantes de la Mission, y compris les courriels officiels, les communications radio à haute et très haute fréquence, les communications téléphoniques, les applications officielles et la connexion au réseau Internet. La Section est également chargée de l'entretien de l'infrastructure de télécommunications de la Mission, et notamment des centres informatiques, des centraux téléphoniques, des relais satellites et hertziens, des répéteurs à très haute fréquence, des déclencheurs et des routeurs, ainsi que des ordinateurs, des imprimantes, des radios et des téléphones. Suite à l'évaluation de la rationalisation des tâches au sein de la Section et dans le contexte de la réorganisation de l'appui aux missions conformément à la stratégie globale, il est proposé de transférer 2 postes d'agent du Service mobile, 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des approvisionnements et entrepôt central et de réaffecter 3 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du contrôle des mouvements. En parallèle, il est proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section de la gestion des ressources humaines. Il est en outre proposé de supprimer 5 postes d'agent du Service mobile (1 poste de spécialiste des télécommunications, 2 postes d'assistant informaticien, 1 poste de technicien en télécommunications et 1 poste d'assistant administratif). Dans le cadre de la refonte générale des processus de travail, il est proposé de transférer le Groupe des systèmes d'information géographique du Centre des opérations d'appui à la mission à la Section des communications et de l'informatique. Dans la même optique, il est proposé de transférer 4 postes d'assistant à l'information géographique (2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile, suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et reclassement de 1 poste P-5 en poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (transfert de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert)

95. La Section des transports, qui compte actuellement 185 postes (1 P-5, 16 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 144 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 23 postes de Volontaire des Nations Unies), est responsable des services de transport terrestre et de l'utilisation efficace, responsable et sûre des véhicules. La Section est composée de plusieurs unités : le Groupe de la réception des véhicules, des ateliers à Monrovia et dans les huit secteurs de la Mission, le Groupe du dépôt des véhicules, le Groupe d'attribution, le Groupe de l'évaluation des conducteurs, le Groupe des

accidents et le Groupe de suivi des véhicules. À la lumière de l'évaluation de la Mission effectuée dans le contexte de la réduction globale des effectifs et compte tenu de la réorganisation de l'appui aux missions dans le cadre de la stratégie globale, qui devrait entraîner une réduction de la charge de travail dans plusieurs des groupes de la Section, il est proposé de transférer 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des approvisionnements et entrepôt central. Il est également proposé de supprimer un poste de coordonnateur de secteur et un poste d'assistant (budget) (agents du Service mobile), ainsi qu'un poste d'officier transport (administrateur recruté sur le plan national). Compte tenu de la réduction globale des effectifs de la MINUL, de la réduction du parc de véhicules et du transfert de certaines fonctions de planification des achats et de gestion des biens à l'entrepôt central, il est proposé que le poste P-5 de chef des transports soit déclassé à l'échelon P-4.

Section de la gestion des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert)

96. La Section de la gestion des ressources humaines compte actuellement 59 postes (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 11 SM, 3 AN, 25 GN et 13 VNU). Elle est chargée de fournir au personnel civil national et international, y compris aux consultants et aux vacataires, un appui dans le domaine des ressources humaines. Sous l'égide et avec le soutien du Directeur de l'appui à la mission et du Chef de la prestation des services, la Section est responsable de la supervision et de l'administration des questions relatives aux ressources humaines dans les domaines du recrutement, des prestations dues au personnel, de la formation, des voyages et des services de conseil. Elle s'occupe également de la gestion stratégique et intégrée des ressources humaines de la Mission : elle gère les plans et tableaux d'effectifs, le recrutement et la sélection du personnel, l'administration des prestations et avantages dus au personnel et le contrôle de la ponctualité et des absences et supervise la gestion des performances, l'organisation des carrières, les services de conseil et la formation. En prévision de l'amointrissement de la charge de travail de la Section, qui doit faire suite à la réduction générale des effectifs de la Mission et à l'introduction et au déploiement d'Inspira et d'Umoja dans les missions, lesquels donneront lieu à des changements notables dans le secteur des ressources humaines, il est proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des communications et de l'informatique. Il est également proposé de supprimer deux postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant chargé des ressources humaines et 1 poste d'assistant chargé des voyages).

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste D-1 à la classe P-5)

97. L'Équipe Déontologie et discipline compte actuellement sept postes (1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 SM, 1 AN et 1 GN). Elle fournit à la Mission des conseils et des orientations quant à la déontologie que doivent observer toutes les catégories de personnel, contribue à la prévention et au repérage des cas d'inconduite et veille à

ce que l'ensemble du personnel de la Mission respecte et applique le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies au moyen d'une stratégie sur trois volets : prévention, répression et mesures correctives. Dans le contexte de la réduction des effectifs militaires de la Mission, il a été conclu qu'il n'était plus nécessaire de maintenir à la classe D-1 le poste de chef de l'Équipe Déontologie et discipline. Il est donc proposé de le déclasser à P-5.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes (réaffectation de 1 poste P-5 et suppression de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes (suppression de 10 postes d'agent des services généraux)

98. La Section de la sécurité comprend 243 postes (1 P-4, 4 P-3, 7 P-2, 65 SM et 166 GN). Un processus d'amélioration de la gestion de la Section a été lancé pour instaurer des méthodes de travail plus effectives et efficaces, une hiérarchisation plus claire des priorités, une meilleure correspondance entre les qualifications du personnel et les postes occupés, des mécanismes de supervision et de contrôle renforcés et des activités de formation continue pour le personnel chargé de la sécurité. Dans le cadre de cette initiative, et compte tenu du fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants pendant de longues périodes, il est proposé de supprimer 3 postes d'agent de sécurité (P-2), quatre postes d'assistant à la sécurité (agent du Service mobile), huit postes d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant à la sécurité incendie (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé de réaffecter un poste (P-3) à la Section de la consolidation de la gouvernance démocratique.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13) (1)	Montant alloué ^a (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 829,4	7 050,0	7 219,0	169,0	2,4
Contingents	203 030,0	164 032,0	140 040,8	(23 991,2)	(14,6)
Police des Nations Unies	25 220,6	24 970,5	26 761,3	1 790,8	7,2
Unités de police constituées	25 738,7	36 278,6	38 487,4	2 208,8	6,1
Total partiel	260 818,7	232 331,1	212 508,5	(19 822,6)	(8,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	94 531,1	92 822,8	88 153,6	(4 669,2)	(5,0)
Personnel recruté sur le plan national	19 755,1	17 009,1	17 673,5	664,4	3,9

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13) (1)	Montant alloué ^a (2013/14) (2)	Dépenses prévues (2014/15) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Volontaires des Nations Unies	11 694,5	11 744,6	12 445,9	701,3	6,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	447,5	9,0	9,0	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	1 498,2	1 540,7	1 616,8	76,1	4,9
Total partiel	127 926,4	123 126,2	119 898,8	(3 227,4)	(2,6)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	661,3	673,3	487,3	(186,0)	(27,6)
Voyages	2 073,6	1 974,3	2 170,0	195,7	9,9
Installations et infrastructures	33 241,8	34 390,1	33 349,4	(1 040,7)	(3,0)
Transports terrestres	9 937,0	13 992,2	14 554,9	562,7	4,0
Transports aériens	44 642,9	48 538,9	29 416,2	(19 122,7)	(39,4)
Transports maritimes ou fluviaux	2 988,7	3 143,0	3 140,3	(2,7)	(0,1)
Communications	4 336,1	5 917,2	6 436,7	519,5	8,8
Informatique	4 778,1	4 785,8	5 914,6	1 128,8	23,6
Santé	916,7	1 058,1	1 168,1	110,0	10,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 078,9	5 346,8	3 438,4	(1 908,4)	(35,7)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,00	–	–
Total partiel	107 655,1	120 819,7	101 075,9	(19 743,8)	(16,3)
Total brut	496 400,2	476 277,0	433 483,2	(42 793,8)	(9,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 441,7	9 500,4	8 997,6	(502,8)	(5,3)
Total net	485 958,5	466 776,6	424 485,6	(42 291,0)	(9,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	52,8	52,8	52,8	–	–
Total	496 453,0	476 329,8	433 536,0	(42 793,8)	(9,0)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

^b Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies en tenant compte d'une contribution de 52 800 dollars versée par le Gouvernement allemand.

B. Contributions non budgétisées

99. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	3 720,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	3 720,1

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens dont la Mission est exemptée.

C. Gains d'efficience

100. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes, qui visent à réaliser des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	11 184,5	Réduction du nombre d'aéronefs et, par conséquent, des frais d'exploitation, en raison de la reconfiguration de la flotte aérienne et de la réorganisation des heures de vol
Installations et infrastructures	86,8	Réduction du nombre de photocopieuses de location en raison du regroupement des bureaux, d'un partage accru et du renforcement des contrôles
Total	11 271,3	

D. Taux de vacance de postes

101. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projections 2014/15</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	4,5	3,0	3,0
Contingents	2,9	2,0	2,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projections 2014/15</i>
Police des Nations Unies	5,8	7,0	5,0
Unités de police constituées	(5,8)	5,0	2,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,3	9,5	9,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,7	23,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,6	5,4	5,4
Volontaires des Nations Unies	7,6	7,0	7,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	6,3	12,0	5,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

102. Les taux de vacance de postes appliqués sont calculés sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2012/13 et le premier semestre de l'exercice 2013/14, ainsi que de l'évolution des dépenses de la Mission et des changements escomptés dans les effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

103. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 52 795 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	22 659,6
Unités de police constituées	6 611,9
Total partiel	29 271,5
Soutien logistique autonome	
Contingents	18 950,7
Unités de police constituées	4 573,1
Total partiel	23 523,8
Total	52 795,3

<i>Catégorie de dépenses</i>		<i>Montant prévu</i>	
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,80	1 ^{er} novembre 2008	Septembre/octobre 2008
Usage opérationnel intensif	1,30	1 ^{er} novembre 2008	Septembre/octobre 2008
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,60	1 ^{er} novembre 2008	Septembre/octobre 2008
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 5,0		

F. Formation

104. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	325,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	396,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	239,9
Total	960,9

105. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2014/15, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>
Formation interne	515	894	754	705	678	554	1 072	65	2 772
Formation externe ^a	71	45	65	11	12	29	5	8	4
Total	586	939	819	716	690	583	1 077	73	2 776

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

106. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice budgétaire 2014/15 vise à améliorer les compétences du personnel en matière d'encadrement, d'administration et d'organisation dans le cadre de 134 stages destinés à un total de

4 171 participants. Il a pour objectif de renforcer les compétences spécialisées et techniques du personnel dans les domaines suivants : administration; communications; transports terrestres; gouvernance; droits de l'homme; questions humanitaires; processus de paix; gestion des ressources humaines; informatique; gestion des approvisionnements et du matériel.

G. Projets à effet rapide

107. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2011-30 juin 2012 (chiffres effectifs)	1 000,0	42
1 ^{er} juillet 2012-30 juin 2013 (chiffres approuvés)	1 000,0	40
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (chiffres proposés)		
Remise en état/reconstruction de postes de police	150,0	5
Remise en état/reconstruction de postes d'immigration et de postes frontière	152,0	5
Remise en état/reconstruction de tribunaux d'instance	160,0	5
Projets visant à renforcer les capacités des populations vulnérables afin de promouvoir la cohésion sociale	538,0	25
Total	1 000,0	40

108. Les projets à effet rapide prévus consistent à remettre en état ou à construire des tribunaux d'instance, des postes de police et des postes d'immigration et de douanes aux frontières, ainsi qu'à renforcer les capacités des populations vulnérables en vue de promouvoir la cohésion sociale. Ils visent à consolider les institutions garantes de l'état de droit dans les zones rurales, conformément au mandat général de la Mission.

III. Analyse des variations¹

109. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	169,0	2,4 %

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent 5 % ou 100 000 dollars.

• Paramètres budgétaires : hausse des coûts afférents aux voyages nécessités par la relève

110. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des coûts liés aux voyages nécessités par la relève, calculés sur la base des dépenses effectives engagées pendant l'exercice 2012/13 (5 330 dollars par aller retour, contre 3 940 dollars en 2013/14).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(23 991,2)	(14,6 %)

• Mandat : réduction progressive des effectifs militaires de la Mission

111. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement au retrait progressif des effectifs militaires de la Mission (4 765 hommes en 2014/15 contre 5 783 2013/14) et au fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre des versements supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents. La diminution par rapport à l'exercice précédent est en partie contrebalancée par la hausse des coûts liés à la relève et aux frais de voyage (rapatriement), qui s'explique par l'utilisation d'avions de ligne à la place des moyens aériens des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 790,8	7,2 %

• Paramètres budgétaires : hausse des coûts afférents aux voyages nécessités par la relève

112. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à l'augmentation des coûts afférents aux voyages nécessités par la relève, qui s'élèvent à 6 180 dollars par aller retour, contre 4 008 dollars pour l'exercice 2013/14, associée à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour le calcul des dépenses afférentes aux effectifs de police, contre un taux de 7 % retenu pour 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	2 208,8	6,1 %

• Gestion : modification de la composition de la flotte aérienne et application d'un taux de vacance de postes plus faible

113. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des coûts liés aux voyages nécessités par la relève, associée à l'utilisation d'avions de ligne à la place des moyens aériens des Nations Unies pour effectuer la relève de deux contingents et à l'application d'un taux de vacance de postes de 2 % pour le calcul des dépenses afférentes aux unités de police constituées, contre 5 % pour l'exercice 2013/14. Cette hausse est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre du fret ou des versements supplémentaires aux pays fournisseurs d'unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(4 669,2)	(5,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

114. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par la diminution du nombre d'agents recrutés sur le plan international (43 personnes de moins) dans le cadre de la réduction globale des effectifs militaires de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	664,4	(3,9 %)

• **Gestion : ajustement du point médian du barème des traitements local et révision à la hausse du barème des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national à compter du 1^{er} janvier 2013**

115. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait que les traitements médians du barème des agents locaux utilisés pour calculer les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national ne sont plus les mêmes (AN-B, échelon VI, et G-4, échelon VI pour l'exercice 2014/15 contre AN-B, échelon VII, et G-4, échelon V pour l'exercice 2013/14, en ce qui concerne les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	701,3	(6,0 %)

• **Paramètres budgétaires : augmentation des coûts afférents aux voyages dans les foyers et aux congés de détente**

116. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des coûts afférents aux voyages dans les foyers, le nombre de Volontaires ayant droit à ces voyages ayant lui-même augmenté, à la hausse des dépenses prévues au titre des cotisations d'assurance maladie et d'assurance-vie, et aux crédits demandés au titre des congés de détente en raison de l'utilisation d'avions de ligne en lieu et place de l'avion de transport de passagers de la Mission, qu'il est prévu de retirer du service.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(186,0)	(27,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

117. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution du nombre de consultants et à la réduction de la durée d'engagement des consultants recrutés à des fins autres que la formation compte tenu de l'évolution des dépenses de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Voyages	195,7	(9,9 %)

• Gestion : intensification des activités de renforcement des capacités nationales

118. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation du nombre de voyages dans la zone de la Mission, elle-même due au fait que le personnel de sécurité doit être plus mobile afin que la même zone géographique puisse être couverte au moyen d'effectifs moins importants, et à l'intensification des activités de renforcement des capacités nationales, y compris par la fourniture d'un encadrement, dans l'ensemble du pays, au personnel de la Police nationale libérienne.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 040,7)	(3,0 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

119. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la baisse des ressources demandées par rapport à l'exercice précédent au titre : des carburants et lubrifiants, la réduction du nombre de locaux de la Mission entraînant une baisse de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes et le prix au litre du diesel ayant baissé de 2 %; du matériel électrique, les dépenses relatives aux câblages, inscrites au poste des fournitures d'entretien, ayant été réévaluées; des services de construction, en raison de la baisse des activités de construction prévues, compte tenu de la diminution du nombre de camps et locaux; de la location de locaux, qui sont moins nombreux; des services d'entretien, en raison de la diminution du nombre de puits peu profonds à entretenir et du recours, pour certaines activités d'entretien sur place, à des vacataires plutôt qu'à des services extérieurs, compte tenu des limites du marché local; des installations et infrastructures diverses, certains articles, comme des déchiqueteuses, n'ayant finalement pas été achetés; du matériel pour la défense des périmètres, plusieurs sites situés dans la zone de la Mission ayant fermé ou été regroupés; de la papeterie et des fournitures de bureau, en raison de la réduction globale des effectifs de la Mission.

120. La baisse globale des crédits demandés par rapport à l'exercice précédent est en partie compensée par la hausse des ressources nécessaires au titre : des installations préfabriquées, en raison du remplacement de certaines installations usagées qui doivent être comptabilisées en pertes; des services de sécurité, en raison de l'augmentation des dépenses prévues par rapport à 2013/14 au titre de la sécurité résidentielle, compte tenu des dépenses effectivement constatées; des générateurs, en raison de la nécessité de remplacer les appareils usagés devant être comptabilisés en pertes, associée à une augmentation du prix des générateurs; du matériel de sûreté et de sécurité, due à la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité, et notamment de réduire les risques d'incendie au siège de la Mission; et du matériel d'hébergement, plusieurs climatiseurs anciens devant être remplacés.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	562,7	4,0 %

• **Gestion : acquisition de véhicules de remplacement**

121. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par le remplacement de plusieurs véhicules et est en partie compensée par la baisse, par rapport à l'exercice précédent, des dépenses prévues au titre des réparations et de l'entretien, des pièces détachées et du carburant, qui s'explique par la réduction du parc de véhicules (véhicules appartenant à l'ONU et véhicules appartenant aux contingents).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(19 122,7)	(39,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

122. La passation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par la réduction de la flotte aérienne de la Mission, qui s'explique par le retrait du service d'un avion de transport de passagers, d'un hélicoptère commercial et de deux hélicoptères militaires, associée à la baisse du nombre d'heures de vol prévu.

	<i>Variation</i>	
Communications	519,5	8,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par les coûts indirects au titre de l'appui au projet Umoja et aux autres systèmes informatiques qui seront mis en service dans les missions, liés à l'achat de matériel de communications et aux communications par réseaux commerciaux. Des explications détaillées sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/731). L'augmentation des ressources nécessaires par rapport à l'exercice précédent est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des pièces détachées (le volume des stocks, sur la base duquel les dépenses prévues pour les pièces détachées sont calculées, ayant été réduit) et des services d'information (aucune dépense n'est prévue pour les services de diffusion de contenus audio et vidéo sur Internet).

	<i>Variation</i>	
Informatique	1 128,8	23,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

124. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par les coûts indirects à prévoir pour l'appui à apporter au projet Umoja et aux autres systèmes informatiques qui seront mis en service dans les missions en raison de l'achat de matériel, de logiciels et des dépenses afférentes aux redevances et à la location de logiciels. Des explications détaillées sont fournies dans le rapport du

Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/731). L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des pièces détachées et des fournitures, qui est imputable à la réduction du volume des stocks de la Mission, sur la base duquel les dépenses prévues pour les pièces détachées et les fournitures sont calculées.

	<i>Variation</i>	
Santé	110,0	10,4 %

• Gestion : renforcement des capacités médicales civiles

125. La variation des crédits demandés au titre de cette rubrique tient principalement à l'achat de fournitures et de matériels médicaux en vue du reclassement d'un poste sanitaire en infirmerie de niveau I appartenant à l'ONU, le but étant d'atténuer les effets de la fermeture d'un hôpital de niveau II appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 908,4)	(35,7 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

126. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement au non-renouvellement, pendant l'exercice 2014/15, des dépenses engagées durant l'exercice 2013/14 au titre de la mise en œuvre d'un programme de formation au déminage par le Service de la lutte antimines des Nations Unies.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

127. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 433 483 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 108 370 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 325 112 400 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 36 123 600 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/277 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 67/277)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Est consciente de l'importance que revêt le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce domaine (par. 9)	La MINUL a lancé, au cours de l'exercice 2010/11, un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, qui se poursuivra durant l'exercice 2014/15. Elle a examiné différentes options avec des partenaires extérieurs (y compris des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur) qui dispensent des cours dont certains donnent lieu à la délivrance d'un certificat. D'autres cours sont animés par des formateurs au Centre intégré de formation du personnel des missions. En outre, le personnel recruté sur le plan national a la possibilité de suivre une formation externe, comme tous les autres fonctionnaires, afin d'acquérir des notions et compétences nouvelles ou de se perfectionner. En 2012/13, 123 agents recrutés sur le plan national ont suivi des cours sanctionnés par un certificat.
Souligne qu'il importe que le personnel expérimenté reste au service de la Mission durant la phase de retrait et que tous les membres du personnel, y compris ceux qui sont recrutés sur le plan national, acquièrent de nouvelles compétences (par. 10)	La MINUL s'efforce constamment de faire en sorte que le personnel qualifié et expérimenté reste à son service afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. Toute réduction des effectifs pendant le retrait est soigneusement étudiée et une analyse comparative portant sur l'ensemble du personnel concerné est effectuée par les responsables de la MINUL, avec l'aide du Siège et d'autres missions, afin de retenir le personnel le plus expérimenté.
Se félicite des efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer la collaboration entre les missions et, à cet égard, engage la Mission et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire à continuer de coopérer (par. 11)	La coopération entre la MINUL et l'ONUCI a été encore renforcée. Reconnaisant l'importance stratégique de la coopération entre missions pour l'exécution de son mandat, la MINUL a mis en place un service spécial de coopération régionale et de coopération entre les

missions relevant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Entre autres activités entreprises dans le cadre des accords de coopération et activités coordonnées à l'appui de la stabilisation de la frontière, les deux missions ont tenu des réunions bimestrielles sur les frontières communes et organisé des patrouilles aériennes simultanées ainsi que des patrouilles aériennes transfrontières qu'elles ont menées chacune de leur côté. La MINUL a transféré quatre véhicules blindés de transport de troupes à l'ONUCI. Trois hélicoptères armés ont également été transférés à l'ONUCI, le 19 juillet, pour être utilisés dans les deux pays, le long de leur frontière commune et des deux côtés de celle-ci. Les deux missions ont continué de renforcer les contacts et l'échange d'informations entre elles afin de pouvoir réaliser des analyses communes et d'intervenir rapidement. En outre, la radio de la MINUL a collaboré avec l'ONUCI pour diffuser des programmes en français sur les initiatives de réconciliation ivoiriennes à l'intention des réfugiés ivoiriens dans les comtés frontaliers. Les équipes de pays des Nations Unies au Libéria et en Côte d'Ivoire ont également renforcé leur coopération. Des fonds ont été obtenus aux fins de la mise en œuvre du programme transfrontière de sécurité alimentaire et de cohésion sociale organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il est également fait appel au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine pour financer les processus de réconciliation menés des deux côtés de la frontière. Les Gouvernements libérien et ivoirien ont continué de renforcer leur coopération bilatérale, notamment dans le cadre du dispositif quadripartite formé avec la MINUL et l'ONUCI. Une réunion quadripartite s'est tenue au Libéria le 5 avril et des activités de planification ont été engagées en juin, avec l'appui de la MINUL et de l'ONUCI, en vue de coordonner les opérations de sécurité de part et d'autre de la frontière. Une réunion de suivi a eu lieu en septembre. Le 26 juin, des représentants des deux gouvernements se sont rencontrés pour

*Décision ou demande**Mesures prises*

Invite le Secrétaire général à continuer de prendre toutes les mesures voulues pour apporter à la Police nationale libérienne l'appui dont elle a besoin pour que le programme de renforcement des capacités puisse être mené à bien convenablement et dans les délais (par. 12)

Demande de nouveau au Secrétaire général d'appliquer le principe de l'unité d'action des Nations Unies, conformément aux textes qu'elle-même, le Conseil économique et social, les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et les organes directeurs des institutions spécialisées ont adoptés (par. 13)

préparer la tenue d'une réunion du Conseil mixte des chefs et des anciens en octobre 2013. Une commission tripartite associant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les deux gouvernements s'est réunie en juin 2013 dans le but de créer des conditions plus favorables au retour des réfugiés ivoiriens en Côte d'Ivoire.

La MINUL a intensifié ses activités de renforcement des capacités de la Police nationale libérienne. Un appui technique, des conseils et un encadrement régulier mettant l'accent sur la formation en cours d'emploi et la formation des nouvelles recrues ont été fournis à l'Académie nationale de police. Celle-ci a organisé une formation à la gestion et à la supervision, ainsi que des formations spécialisées sur la protection des femmes et des enfants, la gestion de la police de proximité et les enquêtes criminelles. En installant des conseillers dans les locaux de la Police nationale, la MINUL a pu fournir un accompagnement aux cadres supérieurs dans le domaine de la gestion, la planification et la discipline, et au Département de criminologie pour ce qui est des enquêtes et la constitution des dossiers devant être transmis au ministère public. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, la MINUL a en outre fourni des conseils et une formation sur les enquêtes transfrontières à la Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale. Une évaluation à l'échelle nationale de la mise en œuvre du plan stratégique de la Police nationale libérienne, achevée en août 2013, mettra en lumière les domaines dans lesquels les capacités doivent être encore renforcées, information qui sera prise en compte dans un nouveau cadre de développement stratégique.

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (programme unique) a été lancé en février 2013, assorti d'un plan d'action chiffré. Le programme unique expose les mesures collectives prévues par le système des Nations Unies pour répondre aux priorités des pays en matière de développement, y compris en ce qui concerne la consolidation de la paix, tandis que le plan d'action y relatif décrit les mesures qui permettront de le mettre en œuvre et

*Décision ou demande**Mesures prises*

définit plus en détail les mécanismes de gestion et de coordination, les modalités de financement et les processus de suivi et d'évaluation. Le plan d'action constitue également la principale base juridique de la programmation pluriannuelle. Un cadre budgétaire est prévu dans le plan d'action; il renvoie à un fonds unique permettant de combler les déficits de financement du programme unique. Le programme unique, établi en étroite collaboration avec la MINUL, porte sur les principaux domaines d'intervention et objectifs de référence de la Mission, tels que la consolidation de la paix et de la sécurité. À ce titre, il représente une vision commune de la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies aux priorités du pays en matière de développement.

En outre, un certain nombre de systèmes communs ont été adoptés ou sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment de la mise en place d'un réseau de télécommunications utilisant la dorsale Internet et de l'utilisation conjointe des services de voyage de la MINUL.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/67/780/Add.12)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif observe qu'au paragraphe 38 de son projet de budget, le Secrétaire général affirme que, dans le cadre de la transition et de la réorganisation de la MINUL et étant donné la nécessité de planifier à plus long terme, la Mission pourra revoir son cadre stratégique intégré ou mettre en place un mécanisme analogue pour organiser la planification conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de mieux coordonner son action avec celle de cette dernière et d'optimiser l'incidence de leur travail, grâce notamment à des gains d'efficacité. La MINUL disposerait ainsi d'une méthode globale pour mener à bien le processus de transition et pourrait fonder sa stratégie de sortie sur son cadre stratégique intégré. Le

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (programme unique), qui comprend des composantes relatives à la paix, à la sécurité et à l'état de droit, constitue le cadre stratégique intégré pour l'action des Nations Unies au Libéria. En outre, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies soutiennent la coopération du Libéria avec la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité et d'un programme similaire pour la réconciliation, auxquels sont intégrées les priorités présentées dans le programme du Libéria pour la consolidation de la paix. Elles continuent également d'aider le Gouvernement à lutter contre la violence sexuelle et sexiste au

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Comité souligne l'importance des activités de planification commune et d'une coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies pendant la transition de la Mission (par. 22)

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission s'était défait du Boeing 757-200 en octobre 2011 et l'avait remplacé dans un premier temps par un autre avion de transport de passagers de moindre capacité, un Boeing 737-500, qui ne pouvait pas servir à assurer la relève des contingents et avait donc été sous-utilisé. Dans de nombreux cas, la relève avait dû être assurée par des lignes commerciales. En avril 2012, le Boeing 737-500 avait été remplacé par un Boeing 737-400 qui avait une capacité de transport de marchandises et de passagers supérieure et avait permis d'assurer la relève des contingents de la MINUL et de l'ONUCI à destination de tous les pays d'Afrique, de l'Ukraine et de l'Asie occidentale, même si le nombre de vols nécessaires pour transporter le même nombre de passagers avait augmenté de 28 % par rapport au nombre de vols nécessaires lorsque le Boeing 757-200 était en service. Le Comité a appris en outre que les économies faites sur la location de l'avion pour 2011/12 s'étaient élevées à 4,9 millions de dollars. Le fait de devoir utiliser provisoirement des lignes commerciales pour faciliter la relève des contingents avait néanmoins occasionné des dépenses supplémentaires de 3,7 millions de dollars au titre du personnel militaire et de police. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans les futurs rapports sur

moyen d'un programme mené conjointement par l'ONU et le Gouvernement libérien. En outre, la MINUL a mené, avec l'équipe de pays, une série de séminaires-retraites sur des questions transversales telles que la réconciliation nationale, la réforme constitutionnelle et la prochaine phase de l'exécution du mandat et du budget de la MINUL afin de définir une orientation stratégique commune et de relier entre eux les processus de planification, de budgétisation et d'exécution des mandats. Au cours de l'exercice 2013/14, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies analyseront les avantages comparatifs de chacune s'agissant d'orienter la future planification de la transition civile.

Au cours de l'exercice 2012/13, la MINUL s'est défait d'un hélicoptère commercial de type MI-8. Même si cette mesure a été prise vers la fin de l'exercice (en mai 2013), elle a néanmoins permis à la Mission d'économiser 245 672 dollars. Aucune dépense supplémentaire n'a été engagée au cours de l'exercice.

La Mission rendra compte des économies réalisées pour l'exercice 2013/14 dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.

l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les gains d'efficacité qu'entraîne la réorganisation de la flotte, en indiquant le montant total des économies réalisées et le montant total de dépenses supplémentaires (par. 53).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le contrat d'affrètement de longue durée pour chacun des avions de la Mission avait été établi au moment de l'appel d'offres qui indiquait les utilisations pouvant être faites de chaque avion et les heures de vol correspondantes. Un tarif standard s'appliquait à tous les contrats d'affrètement de longue durée. C'est à la Division des achats du Siège qu'il appartenait, en dernier ressort, d'évaluer les appels d'offres et, donc, le tarif pour tous les contrats. Lorsque le Boeing 757-200 avait été remplacé par le Boeing 737-500, de moindre capacité, une évaluation initiale avait été faite, pour laquelle la Mission avait été consultée. L'utilisation du Boeing 737-200 se serait traduite par une réduction annuelle des coûts fixes, qui auraient été ramenés de 14,3 millions à 4,5 millions de dollars. Le coût de l'heure de vol aurait été ramené de 930 dollars à 510 dollars. Cependant, la Mission avait des inquiétudes au sujet de la capacité de la soute à fret du Boeing 737-500 et, comme indiqué au paragraphe précédent, elle avait donc remplacé l'avion par un Boeing 737-400, de capacité supérieure, en avril 2012. S'étant renseigné, le Comité a appris en outre que la décision de prévoir un nombre fixe d'heures de vol par an pouvait dans certains cas empêcher la Mission de s'adapter à l'évolution de la situation, mais qu'au moment d'évaluer les besoins et de signer les contrats, la solution la plus économique était retenue. Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne dûment en compte les incidences que la modification de la structure des contrats de transport aérien peut avoir sur les opérations (par. 54)

En raison de sa capacité limitée, le Boeing 737-500 n'a permis d'assurer que 24 % des vols nécessaires à la relève des contingents de la MINUL, les vols restants (76 %) ayant été effectués au moyen d'appareils commerciaux, dont l'utilisation est plus onéreuse.

Avant la résiliation d'un contrat d'affrètement et/ou toute modification de son mandat, la MINUL évalue les besoins existants ou prévus et détermine le type d'appareil dont elle a besoin compte tenu de son mandat. Un modèle de cahier des charges pour les appareils nécessaires est rédigé et soumis à la Section des transports aériens, au Siège.

La MINUL continuera de participer activement à l'élaboration d'un modèle de cahier des charges précis pour les aéronefs, afin de garantir que les appareils affrétés correspondront à ses besoins, compte tenu des considérations de rentabilité et de fiabilité.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

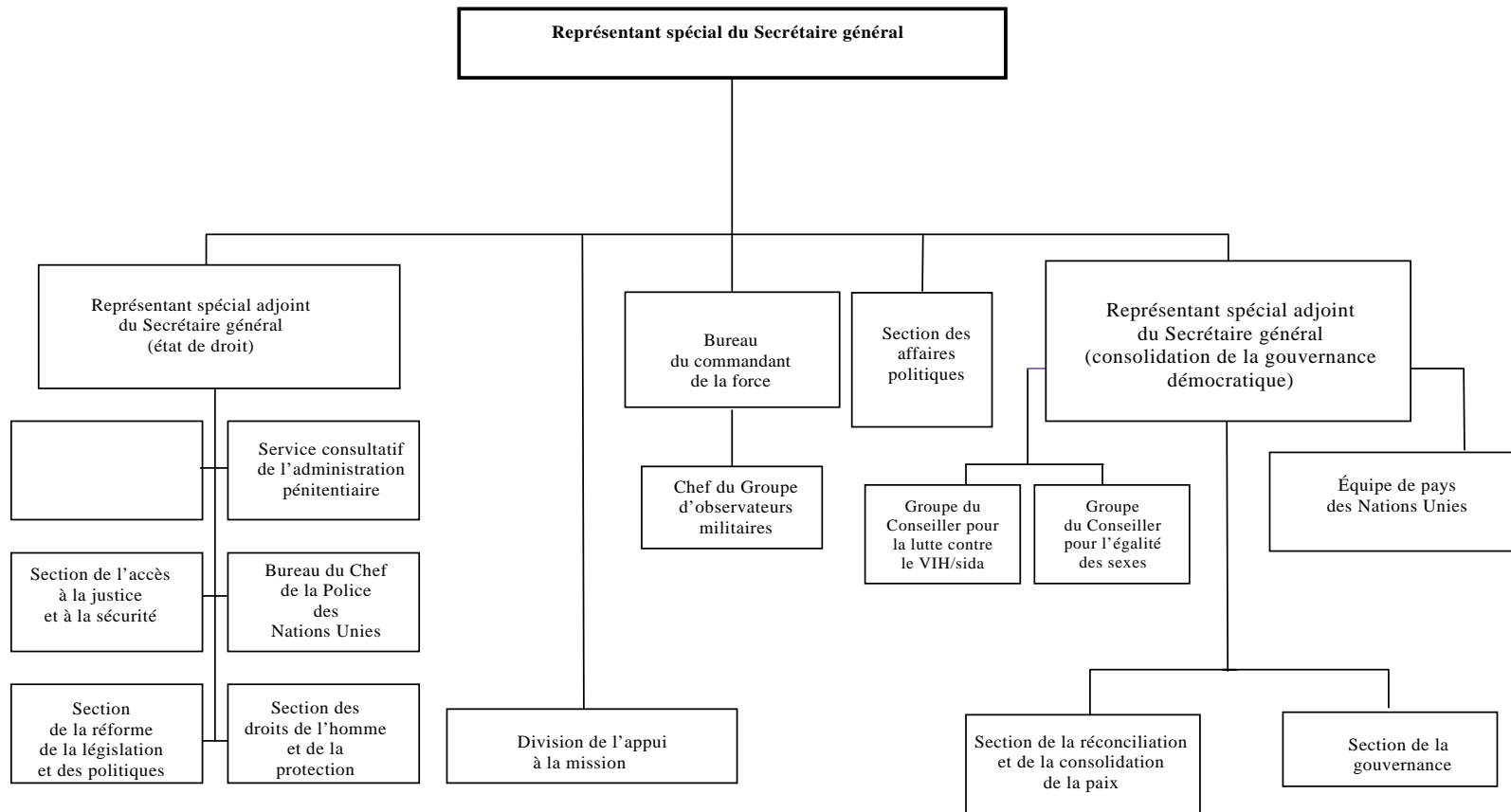
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

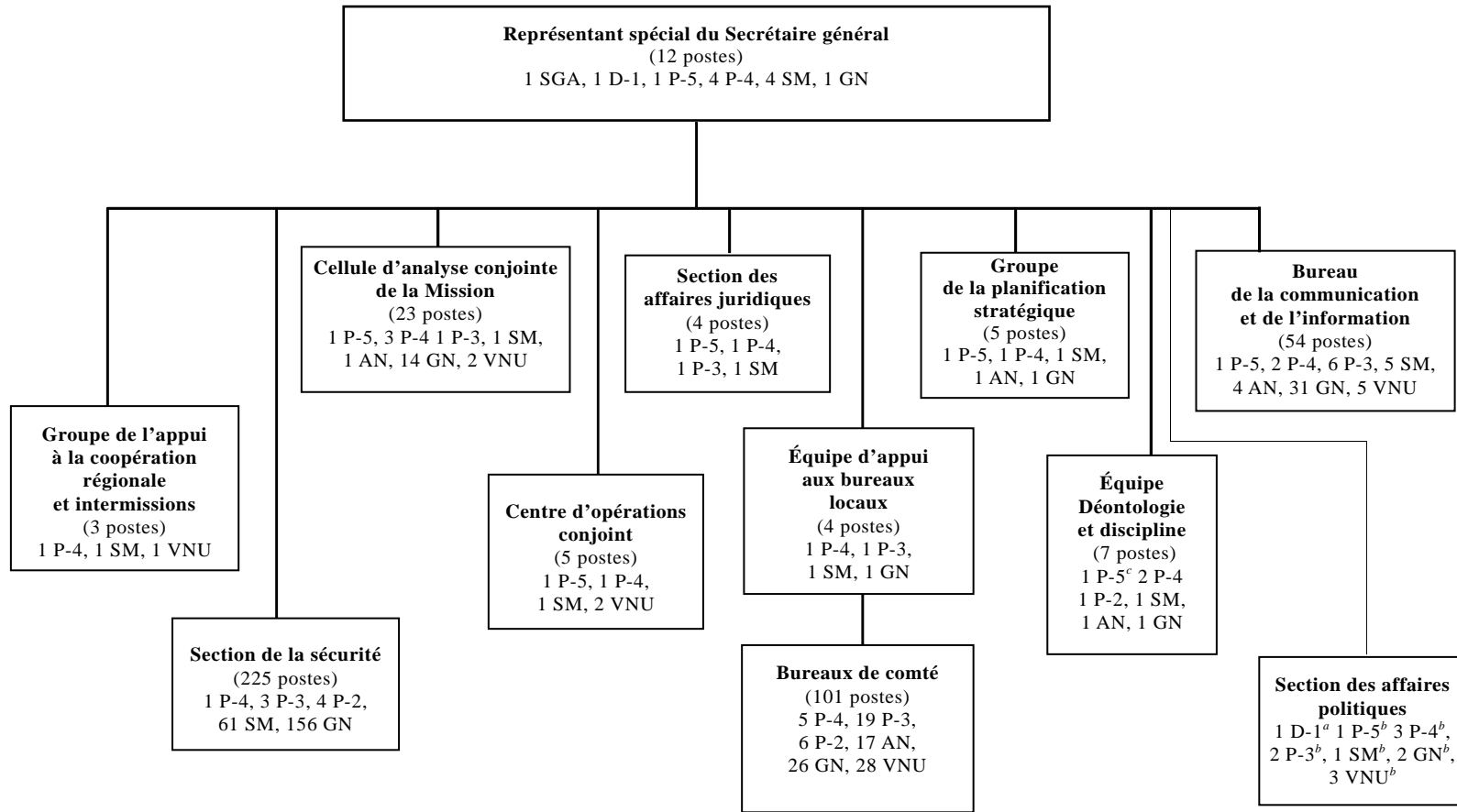
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigrammes

A. Mission des Nations Unies au Libéria



B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général



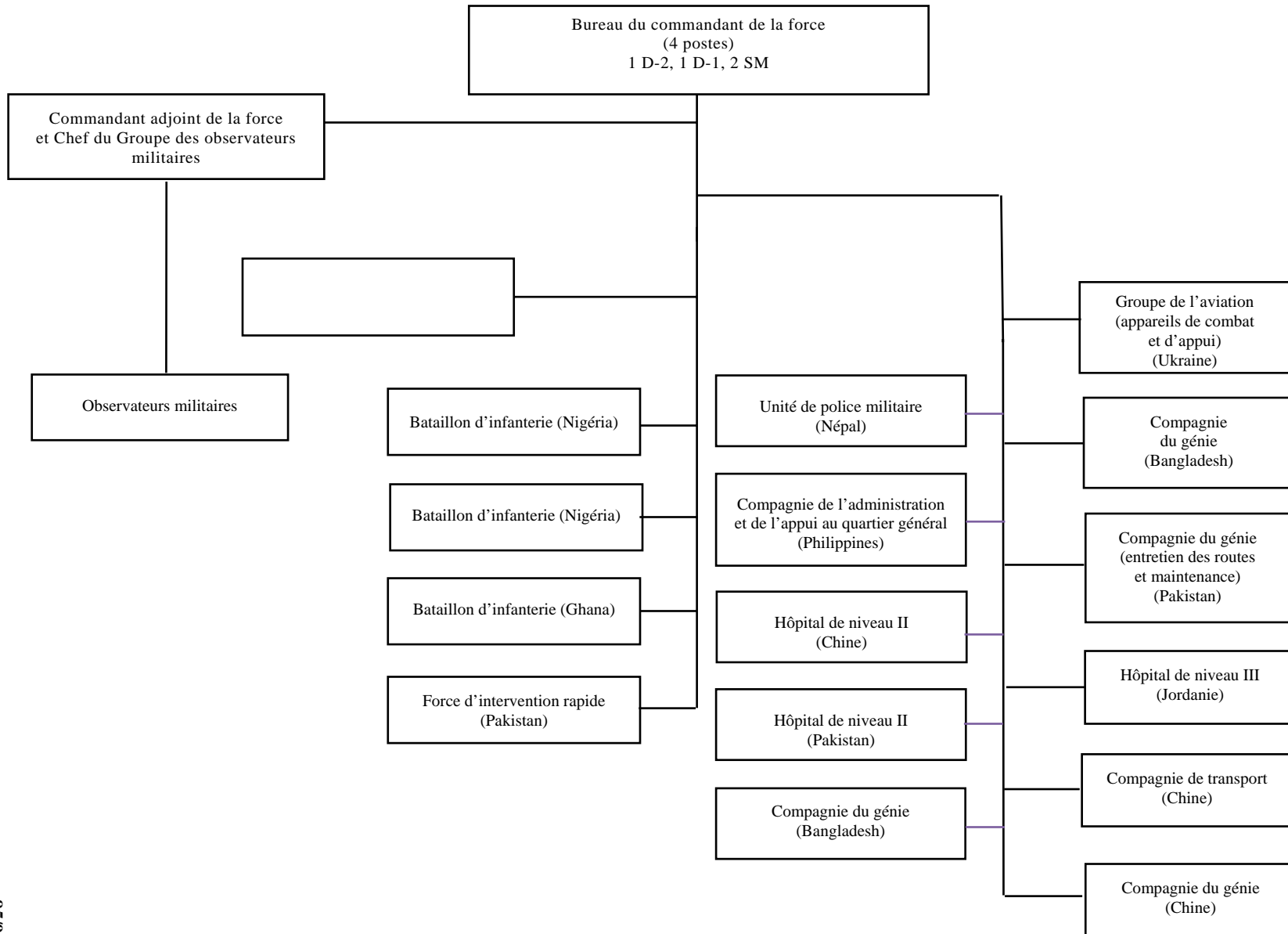
Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agents des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectation.

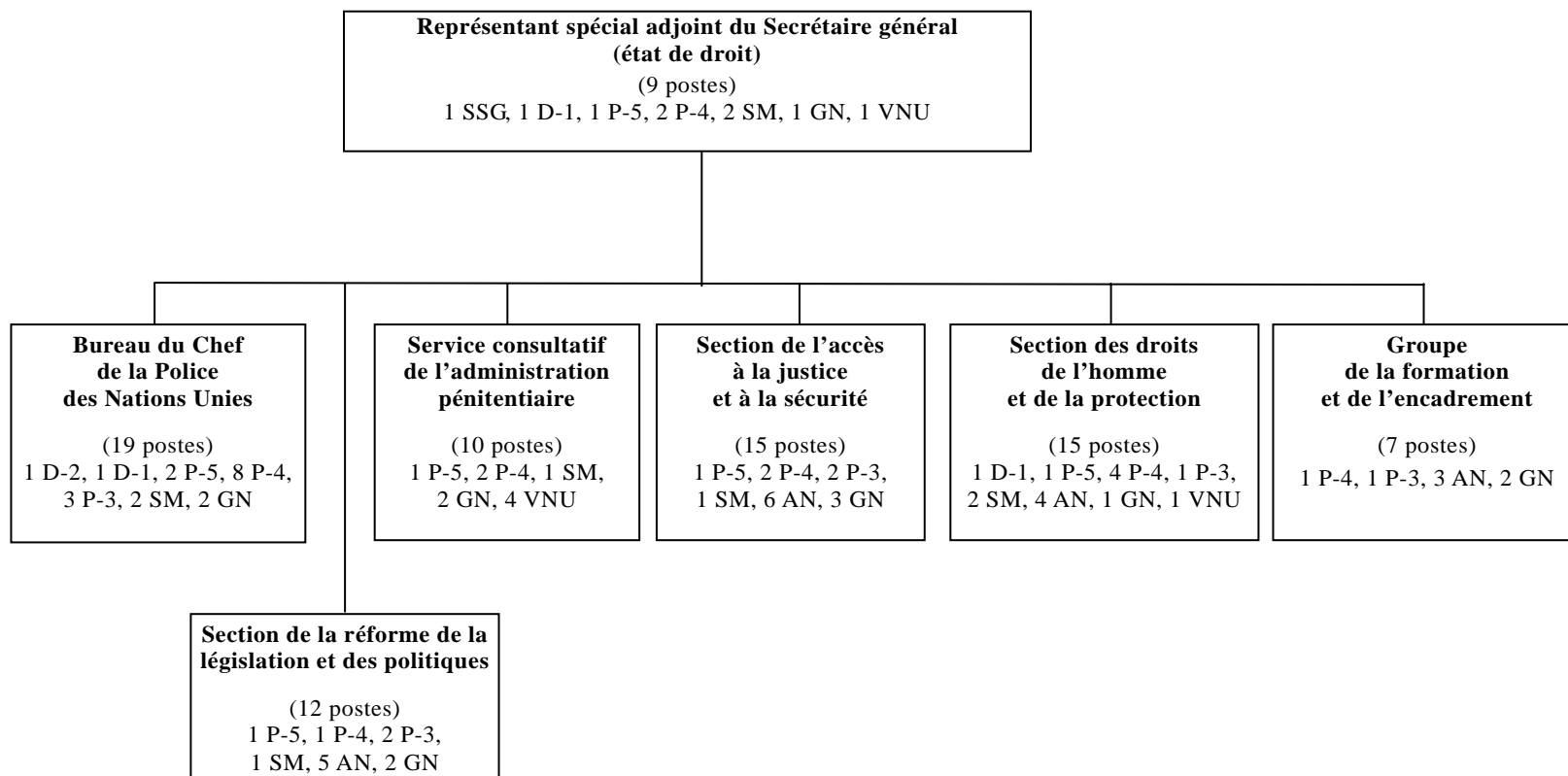
^b Transfert.

^c Reclassement.

C. Opérations militaires

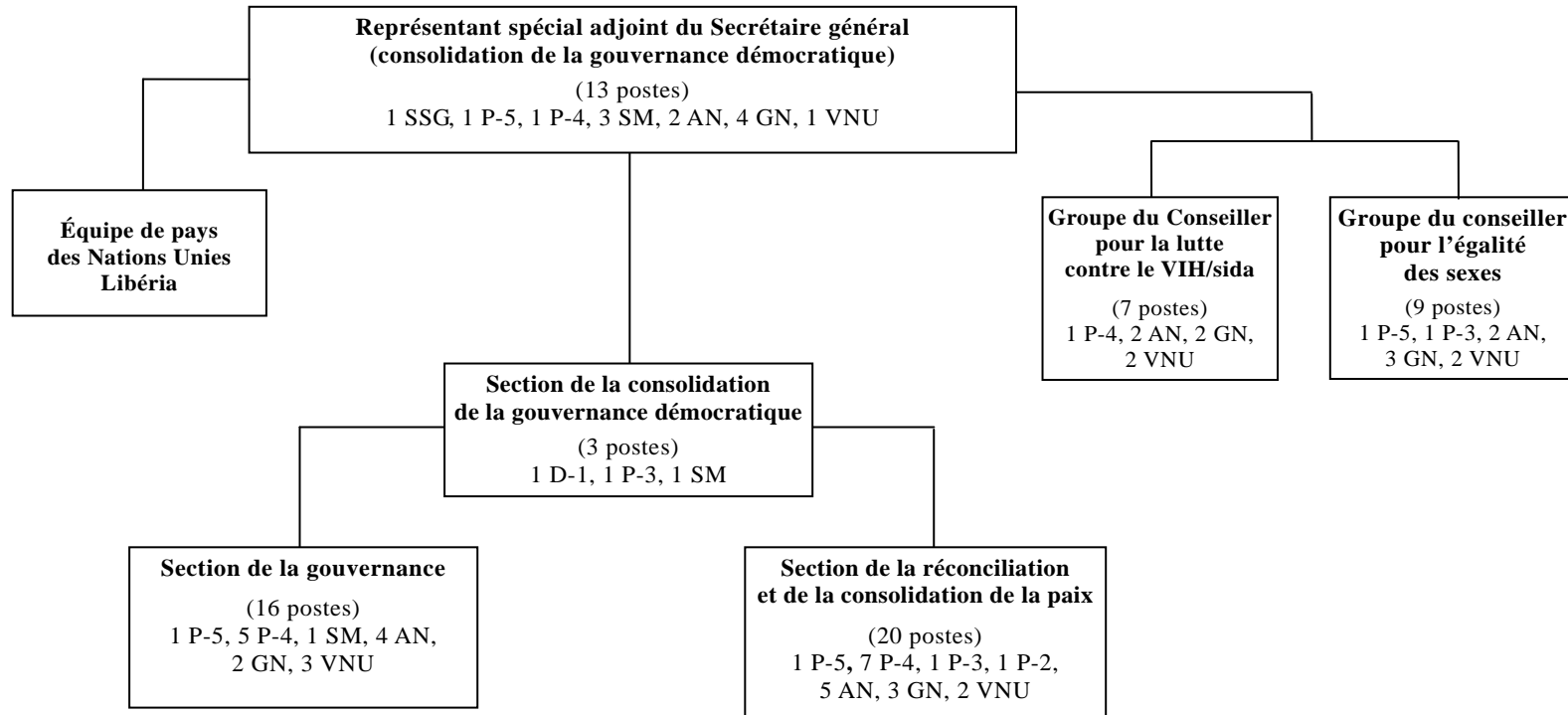


D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)



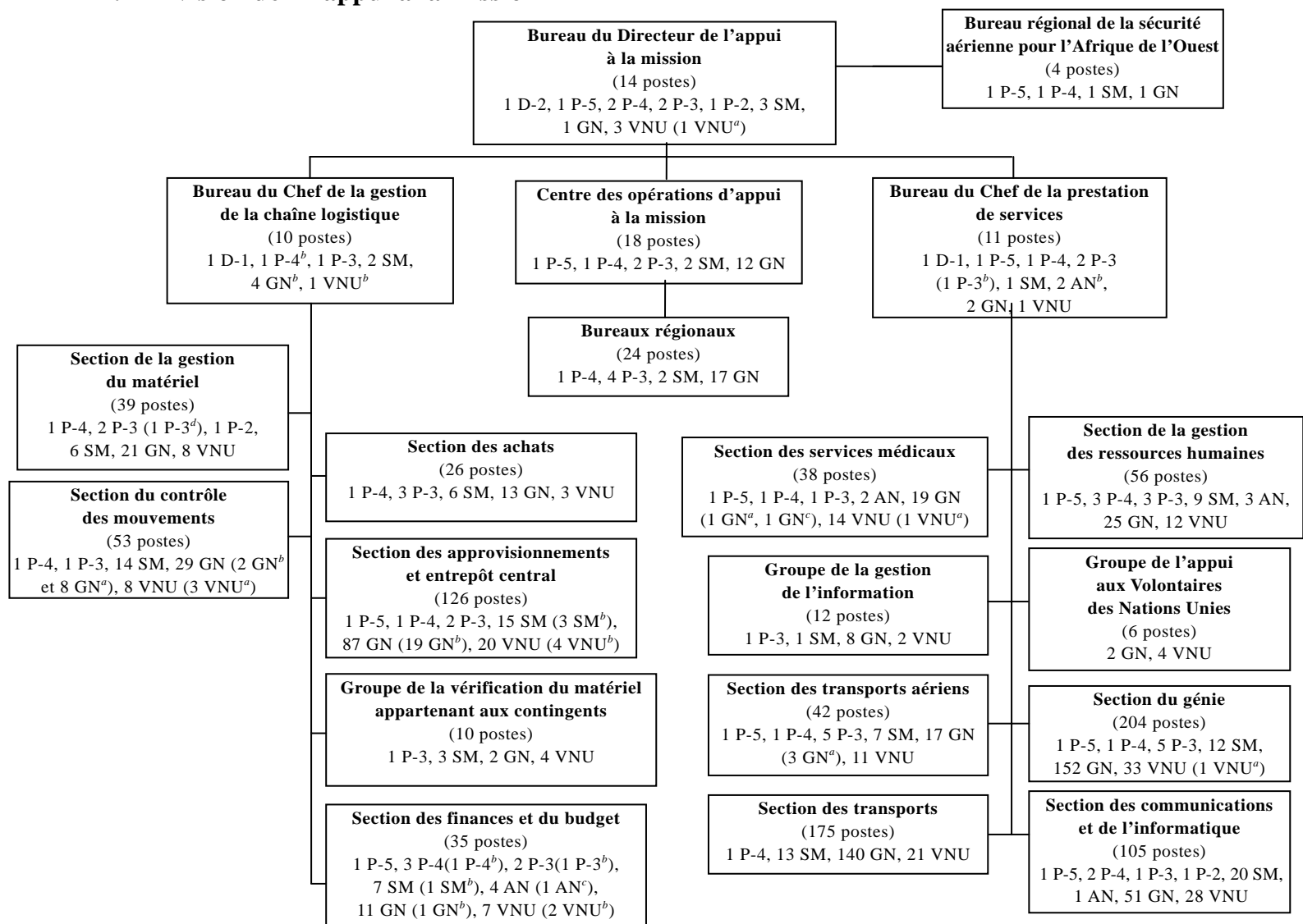
Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la gouvernance démocratique)



Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

F. Division de l'appui à la mission



Abréviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectation.

^b Transfert.

^c Transformation.

^d Reclassement.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Améliorer la qualité de vie des Libériens et promouvoir un développement socioéconomique durable et équitable en créant un environnement sûr où règnent la paix et l'état de droit (10 885 581 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le Libéria d'un cadre juridique de meilleure qualité et non exclusif, qui soit respectueux des principes d'administration efficace de la justice et d'égalité d'accès, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme • Doter le Libéria d'un mécanisme de réconciliation nationale de meilleure qualité, cohérent et ouvert à tous, qui fonctionne aux niveaux national et local et à l'échelon des comtés • En matière de sécurité, doter le Libéria de structures mieux organisées, plus efficaces, plus adaptées et qui répondent de leur action, aux niveaux national et local et à l'échelon des comtés 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, dans lequel coexistent de façon harmonieuse les systèmes de droit coutumier et de droit écrit • Consolidation de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en vue de lui permettre de remplir sa mission d'amélioration de la situation des droits de l'homme • Amélioration de la protection offerte par l'appareil judiciaire aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les réfugiés, les déplacés et les personnes handicapées <p>Amélioration de la connaissance qu'a la population de ses droits et des voies de recours dont elle dispose</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des moyens institutionnels et des compétences professionnelles permettant aux institutions garantes de l'état de droit de bien administrer la justice • Amélioration de la justice transitionnelle suivant les principes établis dans la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale • Octroi aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables de la possibilité de participer à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale, y compris comme chefs de file • Mise en place, au niveau régional, de pôles de services • Amélioration des structures de contrôle, de responsabilisation et de gestion du secteur de la sécurité • Amélioration de la place des femmes dans les structures du secteur de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONU-Habitat, Ministère de la planification et des affaires économiques, Commission de la gouvernance, Commission foncière

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Transformer l'économie pour répondre aux exigences des Libériens en tirant parti des investissements étrangers directs dans les industries extractives et les plantations pour développer le secteur privé intérieur; créer des emplois pour les jeunes; investir dans les infrastructures pour favoriser la croissance; régler les problèmes budgétaires et monétaires pour assurer la stabilité macroéconomique; améliorer l'agriculture de manière à accroître les possibilités d'activités économiques pour les ruraux et la sécurité alimentaire (25 633 995 dollars – équipe de pays des Nations Unies)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la viabilité de l'utilisation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire • Renforcer l'égalité d'accès aux moyens de subsistance dans un secteur privé concurrentiel et innovant, en milieu rural et urbain • Améliorer l'accès à des infrastructures essentielles durables • Améliorer les mesures réalistes prises pour créer un environnement macroéconomique stable, sans laissés-pour-compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et diversification de la production agricole des petits exploitants et accroissement de la productivité • Multiplication des possibilités de valorisation des produits de la récolte, des services offerts aux petits exploitants et des liens entre leurs organisations et le marché • Renforcement du dispositif de sécurité productif au profit des femmes et des jeunes à la tête de petites exploitations dans certaines zones • Amélioration de l'utilisation des ressources naturelles (terres, eaux et forêts) • Renforcement des moyens dont disposent les organismes publics et communautaires pour assurer la coordination, l'exécution et le suivi des programmes liés à la sécurité alimentaire • Renforcement des capacités en ce qui concerne la diffusion et la mise en œuvre des politiques et des lois relatives au travail et à l'emploi, ainsi que les partenariats dans ce domaine • Élaboration de dispositifs visant à simplifier le cadre réglementaire du secteur privé et, notamment, normalisation des mécanismes d'application (d'ici à 2017) • Amélioration de l'accès aux services de développement des entreprises et à une formation professionnelle de qualité, l'accent étant mis sur la création d'emplois et sur les très petites, petites et moyennes entreprises, en ciblant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées • Amélioration de l'accès des très petites, petites et moyennes entreprises, notamment rurales, à des services axés sur le long terme en matière de finances, de liens avec les marchés et d'amélioration de la chaîne de valorisation • Élaboration de la stratégie nationale d'aménagement, de plans d'urbanisation, et du cadre juridique s'y rapportant, et renforcement des capacités en vue de l'application de ces textes d'ici à 2017 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale • PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), FNUAP, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Ministère des finances, Ministère de la planification, Ministère de l'agriculture, Ministère du travail

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Améliorer la qualité de vie en investissant dans une éducation de qualité, des soins de santé abordables, accessibles et de qualité, la protection sociale des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que la population ait accès, sur un pied d'égalité, à davantage de services de santé et de nutrition abordables et de qualité, et qu'elle ait recours à ces services 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un cadre d'orientation visant à améliorer l'accès à des logements convenables et d'un prix abordable et renforcement des capacités de l'Office national du logement (d'ici à 2017) Renforcement des infrastructures agricoles et des infrastructures de commercialisation Amélioration des moyens des organismes nationaux de distribution d'électricité, y compris hors réseau, l'accent étant mis, en particulier, sur les sources d'énergie alternatives en milieu rural (d'ici à 2017) Accroissement des moyens nationaux et locaux en matière de modélisation macroéconomique et d'activités de recherche et d'élaboration et de promotion des politiques, priorité étant donnée à la collecte et à l'analyse de données au service du suivi de la situation socioéconomique et des résultats obtenus en matière de développement, y compris au regard des objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici à 2017) Renforcement du cadre national de coopération et d'intégration économiques aux niveaux régional et mondial à des fins d'harmonisation et de convergence, particulièrement en ce qui concerne le commerce international (d'ici à 2017) Renforcement des capacités en matière de gestion des politiques budgétaires et monétaires, y compris sous l'angle de l'égalité des sexes, à commencer par l'automatisation des systèmes financiers, la recherche de l'équilibre budgétaire, la gestion de la dette et le respect des principes d'efficacité et de transparence des dépenses Renforcement, au niveau national, de l'offre de soins de santé maternelle et néonatale complets, notamment à l'intention des groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, en accord avec les politiques nationales Sensibilisation et amélioration des connaissances des femmes et des adolescentes en ce qui concerne la santé maternelle et néonatale et les services s'y rapportant 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Partenaires : ONU-Femmes, PAM, ONU-Habitat, Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, PNUD,

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
vulnérables et des services de l'eau et de l'assainissement respectueux de l'environnement et accessibles à tous (39 067 615 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les services et systèmes de protection sociale et veiller à ce qu'ils soient davantage utilisés, en particulier par les personnes et groupes les plus vulnérables • Faire en sorte que les ménages et les groupes vulnérables bénéficient de systèmes et de services de protection sociale adaptés • Veiller à ce que la population consomme davantage d'eau sans risque sanitaire et adopte des pratiques optimales en matière d'assainissement et d'hygiène dans les zones défavorisées • En matière de VIH, développer la prévention, le traitement, les soins et les services d'accompagnement (faciliter l'accès à ces prestations et en accroître l'utilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens du Ministère de la santé et des affaires sociales aux fins de la mise en place de l'ensemble de services de santé essentiels à tous les niveaux et de son suivi, dans le cadre de la protection des droits de l'homme • Amélioration des compétences techniques du personnel de santé et des bénévoles en vue d'assurer une meilleure gestion de proximité des cas de maladies infantiles les plus fréquents • Renforcement des capacités nationales visant à maintenir le taux de couverture vaccinale au-dessus de 90 % dans tous les comtés • Amélioration des moyens permettant au personnel de santé et aux bénévoles d'assurer au niveau local des services essentiels en matière de nutrition, dans le cadre de prestations décentralisées • Amélioration des connaissances et des compétences des soignants non professionnels en ce qui concerne les pratiques permettant de nourrir le mieux possible les enfants de moins de 2 ans et de leur apporter les meilleurs soins, principalement dans les comtés du sud-est et les zones urbaines pauvres • Élaboration et modélisation d'une approche globale du développement du jeune enfant et conduite de la mise en œuvre • Amélioration du niveau des enfants pour ce qui est de l'éducation de base • Renforcement du système administratif de l'éducation, y compris dans le cadre de sa décentralisation • Renforcement de l'offre en matière d'éducation plus avancée • Élaboration et mise en place de solutions éducatives de substitution pour les enfants et les jeunes non scolarisés, les femmes et les personnes handicapées • Affirmation des pouvoirs publics et prise en main des programmes d'alimentation scolaire dans les régions où la situation laisse le plus à désirer 	<p>Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et des affaires sociales</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme intégré et amélioration de la compréhension des principes relatifs à la paix, à la tolérance et à l'identité nationale par les enfants, les jeunes et l'ensemble de la population • Amélioration des capacités des services compétents en ce qui concerne la prise en charge par les services sociaux, le contrôle des placements en institution et la promotion du placement en famille d'accueil • Mise en place de services d'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire • Mise en place, sur l'ensemble du territoire, des conditions de sécurité et de sûreté nécessaires aux survivants et aux personnes exposées aux risques de violence, de pratiques traditionnelles néfastes, d'exploitation, de discrimination, de maltraitance et de négligence • Amélioration de la capacité des pouvoirs publics libériens en matière de prestations sociales et de coordination des services sociaux • Amélioration de la préparation des populations vulnérables, en particulier des jeunes, au monde du travail et accroissement des débouchés créateurs de revenus de transition • Versement d'aides sociales aux personnes et ménages les plus vulnérables • Amélioration, pour 400 000 habitants des zones défavorisées, de la qualité de l'eau, des services d'assainissement et des connaissances en matière d'hygiène • Mise en œuvre, dans 500 nouvelles écoles primaires et 50 centres de soins des zones défavorisées, du projet Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) • Mise en place des structures de pilotage du projet WASH • Renforcement des capacités relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au niveau national et à l'échelon des comtés 	

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Créer et faire fonctionner, avec le concours de la société civile, des systèmes et institutions efficaces et chargés de promouvoir et d'imposer les principes de gouvernance démocratique, de responsabilisation et de justice pour tous et d'œuvrer au renforcement de la paix (5 560 015 dollars – équipe de pays des Nations Unies)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2017, réviser la Constitution dans une logique de gouvernance démocratique et d'égalité des droits pour tous les citoyens • D'ici à 2017, doter le Libéria d'un système efficace et rationnel de gestion des ressources naturelles, protégeant les droits de tous et assurant une répartition des retombées économiques équitable, transparente et respectueuse du principe de responsabilité • D'ici à 2017, doter le Libéria d'une administration et 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nationales de gestion financière dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène • Amélioration de la connaissance et de la compréhension, par les jeunes et les adolescents, des causes de l'infection à VIH et des mesures de prévention • Augmentation du nombre de femmes ayant accès aux traitements et médicaments antirétroviraux • Renforcement des capacités de la Commission nationale de lutte contre le sida en vue de l'application du plan national multisectoriel et décentralisé de lutte contre le sida • Augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida ayant accès à des soins, à un traitement et à des services d'accompagnement de qualité • D'ici à 2015, élaboration et adoption d'une réglementation plus complète de la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2016, création et mise en service d'un dispositif de recours et d'indemnisation relatif à la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2015, renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de contrats, d'accords et de négociation de concessions • D'ici à 2015, acquisition par les autorités de comté des capacités techniques et opérationnelles en matière d'établissement et d'exécution des budgets et des plans de développement relevant d'elles • D'ici à 2016, renforcement des capacités des administrations grâce à la définition claire de leurs missions, de leur organisation et de leurs fonctions • D'ici à 2016, prise en compte, pour les actions menées sur le terrain et les services fournis au niveau des comtés, des besoins et des priorités des citoyens • D'ici à 2016, mise en œuvre de la politique nationale de réduction des risques de catastrophe avec le concours d'une commission dont les missions auront été clairement définies 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Banque mondiale, OIM, UNOPS, FNUAP, UNESCO, Ministère de l'intérieur, Ministère de la planification et des affaires économiques, Bureau des affaires maritimes, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, Service national des sapeurs-pompiers, Ministère de la justice, Office des forêts,

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	d'une fonction publique décentralisées de meilleure qualité, qui fournissent à la population des services essentiels de façon équitable et responsable	<ul style="list-style-type: none">• D'ici à 2015, mise en place d'une gestion efficace des finances publiques à l'aide d'un dispositif permettant d'assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité	Ministère de l'agriculture, Ministère du logement, PAM, MINUL
